

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bimensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN

France 20.00
Pour les Ligeurs . . 15.00
Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur: Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

LA GUERRE AU MAROC

Émile KAHN

DANS LES PRISONS SOVIÉTIQUES

B. MIRKINE-GUETZÉVITCH

LA LIGUE ALLEMANDE ET

LES ARMEMENTS CLANDESTINS

Suzanne COLLETTE

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

19248

Êtes-vous votre propre maître

ou

l'instrument des volontés d'autrui

Êtes-vous fait pour commander ou pour obéir ? Prenez-vous avec confiance ou déclinez-vous timidement une responsabilité ? Si vous êtes capable d'initiative, vous représentez un véritable capital. Vos chefs veulent un collaborateur qui ait du ressort et de la compétence.

Quelle que soit votre profession, votre avancement dépend de vos qualités d'initiative : si vous ne possédez pas un jugement éclairé, une énergie tenace, mise au service du but poursuivi vous ne ferez jamais qu'obéir, vous ne gagnerez qu'un salaire de subordonné.

Des milliers de chefs n'auraient pu gravir les échelons par lesquels ils s'élevèrent à leur brillante position d'aujourd'hui, s'ils n'avaient eu recours à la méthode scientifique du système Pelman. Avez-vous songé à développer vos facultés pour acquérir la personnalité d'un chef ? Pratiquez le système Pelman, une demi-heure par jour, vous apprendrez à commander.

Le système Pelman, dont l'enseignement est donné strictement par correspondance, repose sur des principes de psychologie pratique. Depuis plus de trente ans, la méthode a fait ses preuves et compte à son actif des succès par centaines de mille.

Les témoignages authentiques en sont envoyés sur demande. A part sa valeur intrinsèque, vous trouverez dans le système Pelman une aide morale, sûre et réconfortante. On a dit qu'il était pour ses adeptes un « guide et un ami ». Le système Pelman rend l'employé apte à un plus gros salaire, et le chef, dans toute la force du terme, un maître.

La brochure explicative est offerte gracieusement. Vous la garderez à titre de référence, car elle représente un cycle complet de perfectionnement de soi-même. La PREUVE vous démontrera l'efficacité du Système PELMAN à la lumière de l'expérience.

Le Système Pelman

Toute correspondance est strictement confidentielle

Développement scientifique de toutes les facultés mentales

A L'INSTITUT PELMAN
37c, rue Boissy-d'Anglas, Paris

Veuillez m'envoyer la Brochure explicative et LA PREUVE à titre gracieux, et sans engagement de ma part.

Nom

Adresse



ÉCRIRE LISIÈLEMENT
10-0-95

ÉTUDES CHEZ SOI

Demandez à l'École Universelle, 59, boulevard Exelmans, Paris (16^e), l'envoi gratuit de sa brochure n° 9904, concernant toutes études ou carrières. Indiquez celles qui vous intéressent : Classes primaires complètes; classes secondaires complètes; grandes écoles spéciales; carrières administratives; carrières industrielles, agricoles; carrières commerciales; langues étrangères; orthographe, rédaction, calcul, écritures; carrières de la Marine marchande; études musicales.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

EMPRUNT MUNICIPAL DE 1925 (Métropolitain)

Une souscription publique est ouverte, depuis le 15 juin courant, pour l'émission d'une première fraction de 250 millions de francs de l'Emprunt Municipal de 500 millions, autorisé par la loi du 30 mai 1925 en vue de l'achèvement du « Chemin de fer Métropolitain ».

Les souscriptions à ces 500.000 obligations de 500 francs nominal seront reçues dans des bureaux établis à Paris, à l'Hotel de Ville (Annexe Napoléon); dans les départements (sauf la Corse et l'Algérie), aux caisses des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances. Elles seront servies dans ces différents bureaux dans la limite du nombre des obligations disponibles.

L'émission de l'Emprunt s'effectuera également par l'intermédiaire des Etablissements de Crédit, maisons de banque, changeurs, courtiers, etc...

Le prix d'émission, fixé à 422 fr. 50 par obligation, jouissance du 1^{er} juin 1925, sera payable intégralement lors de la souscription.

Chaque obligation sera remboursable à 500 francs et produira un intérêt annuel de 35 fr. net des impôts présents et futurs sur le revenu des valeurs mobilières, à l'exception de la taxe de transmission; la Ville de Paris prend également à sa charge les impôts présents et futurs sur la prime de remboursement.

L'intérêt sera payable par moitié et par semestre le 15 juin et le 15 décembre de chaque année.

L'amortissement s'effectuera en 15 ans au maximum, par voie de tirages au sort, ou par rachats en Bourse au-dessus du pair.

FAITES CONNAITRE

les numéros spéciaux des CAHIERS

La crise de la démocratie (25 avril 1921)	1
Pour la liberté individuelle (10 juin 1921)	1
La réforme de la justice militaire (30 février 1922)	1
Hommage à Anatole France (1 ^{er} mars 1922)	1
Le procès de Moscou (10 juillet 1922)	1
Le foyer national juif en Palestine (25 juillet 1922)	1
La liberté d'opinion des fonctionnaires (1 ^{er} octobre 1922)	1
Gabriel Séailles (10 février 1923)	1
L'affaire Paul-Meurier (10 juillet 1923)	1
La Ruhr et les réparations (20 septembre et 1 ^{er} octobre 1923)	2
Le Congrès international (Extrait des Cahiers du 25 novembre 1923)	1
Annuaire officiel pour 1923	1
Les assurances sociales (20 mars 1924)	1
La Ligue au Maroc (5 août 1924)	1
En l'honneur de Wilson (10 avril 1924)	1
En l'honneur d'Emile Zola (25 juin 1924)	1
Le 26 ^e anniversaire de la Ligue (25 juillet 1924)	1
Hommage à Anatole France (10 novembre 1924)	1
Hommage à Jean Jaurès (30 novembre 1924)	1
La loi d'amnistie (20 février 1925)	1

FAITES DES HEUREUX

ABONNEZ vos Enfants et ceux de vos amis
à L'HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

LES PETITS BONSHOMMES

.....QUAND MÊME!
1 An : 20 fr. — 6 Mois : 12 fr. — Spécimen contre 0 fr. 50
Provisoirement : 12, Rue des Goncourt, PARIS (XI^e)

LA GUERRE AU MAROC

Par M. Émile KAHN, agrégé de l'Université

C'est une vraie guerre — nul ne le nie plus aujourd'hui (1).

C'est une guerre difficile, analogue à ces guerres d'Espagne où s'épuisa Napoléon.

Ce sera une guerre longue, si elle ne doit se dénouer que par les moyens militaires. « Elle se prolongera pendant de longs mois, écrit M. Marcel Ray (*Europe Nouvelle* du 20 juin), peut-être jusqu'au printemps prochain et même au delà.

L'opinion s'en inquiète, à bon droit. Malheureusement, pour l'apaiser, on n'a trouvé d'abord que les procédés les plus fâcheux de la Grande Guerre: communiqués lénitifs, optimisme de commande, suspicion jetée sur qui doute ou critique. Le *Temps*, lançant à Renaudel la même injure qu'autrefois à Jaurès, l'accuse de servir les ennemis de la France.

M. Painlevé, à Grenoble, a condamné d'un mot injuste ceux qui ne soutiennent pas « sans défaillance », même avant tout débat, sa politique marocaine : « Critiques chagrins », dit-il, « qui tranchent sans en rien connaître les questions les plus délicates et exercent à l'avance leur dangereuse faulté de blâme. »

Boutade, assurément. Ce sont les critiques chagrins — justement chagrins de certaines rodomonades — qui ont obtenu du gouvernement le désaveu public des matamores de presse et l'utile définition d'une politique sagement généreuse.

**

L'opinion a le droit de savoir. La démocratie ne se gouverne pas dans le secret et le silence. Au surplus, nous sortons d'une guerre, et d'une paix à demi guerrière, où le secret et le silence ont permis trop de fautes coûteuses. Avant de payer — car, de son sang ou de sa misère, finalement c'est elle qui paye — la nation veut connaître et comprendre.

C'est pourquoi, dès les premiers jours, la Ligue a demandé, pour le pays qui y a droit, toute la vérité sur les origines, le développement et la conduite des opérations au Maroc.

Elle ne se flatte pas de l'avoir obtenue. Si la clarté s'est faite sur les conditions de la paix, les autres points restent obscurs. Le présent travail

(1) M. Émile Kahn ayant désiré, dans l'article qu'on va lire, tenir compte des résultats des récents débats parlementaires, nous avons dû différer de quelques jours la publication de ce numéro. Nous prions nos lecteurs de vouloir bien nous en excuser. — N.D.L.R.

ne prétend nullement les élucider. Il ne vise qu'à distinguer, dans le fatras des informations et des affirmations, le certain du douteux et du contradictoire.

I. LA CONDUITE DES OPÉRATIONS

Il serait ridicule à la Ligue de faire la critique des opérations. Ce qu'elle a le droit d'exiger, c'est qu'on mette l'opinion publique en mesure de les bien connaître. On ne peut pas dire qu'à cet égard elle ait toute satisfaction.

Les communiqués sont « incomplets et tardifs » (*Écho de Paris* du 5 mai), souvent si vagues et décousus qu'on ne peut suivre les opérations sur la carte.

Sur ces opérations, ni à la tribune ni dans la presse, le gouvernement ne s'est expliqué. Nul exposé d'ensemble, nulle mise au point. On n'attend pas de lui la révélation de secrets militaires. On ne lui demande pas ce qui se prépare. On voudrait savoir ce qui s'est passé, et où l'on en est.

Si le Gouvernement, qui devrait parler, se tait, il laisse parler ceux qui devraient se taire. Les seuls exposés militaires proviennent des militaires eux-mêmes. Ils ne paraissent pas sous leur signature, mais sous leur inspiration. Une lettre de M. Vatin-Pérignon, chef du cabinet civil du maréchal Lyautey, lettre dérobée, détournée, livrée aux communistes et publiée par eux (*Humanité* du 10 juin), donne à ce sujet des précisions savoureuses.

Nous ne connaissons donc l'ensemble des opérations que par des textes officieux, et naturellement optimistes. Les chefs militaires n'ont pas la candeur de se critiquer eux-mêmes. Mais ils ne sont pas toujours d'accord.

La plupart des récits de presse étant « orientés », comme dit la lettre de M. Vatin-Pérignon, par le cabinet civil du maréchal Lyautey, le plus court est de chercher dans cette lettre même la thèse officielle sur les opérations.

Elle se résume en trois mots : le maréchal a tout prévu, tout prédit, tout préparé. Il savait qu'Abd-el-Krim l'attaquerait et que l'attaque serait soudaine. Pour l'arrêter, il avait établi au nord de l'Ouergha, un front fortifié. « Le dispositif a magnifiquement joué son rôle. » Il a fixé l'ennemi jusqu'à l'arrivée des renforts, laquelle s'est faite « le plus facilement du monde » grâce aux voies de communication créées par le maréchal.

Il est certain que le maréchal savait qu'Abd-el-Krim l'attaquerait au printemps. M. Raymond

Récouly écrit dans la *Revue de France* (15 juin) : « L'automne dernier, lorsque j'allai faire visite au maréchal, dans son appartement de la rue Bonaparte, la veille du jour où il devait s'embarquer pour le Maroc, il m'entretint longuement des préoccupations que lui causaient les événements du Riff espagnol. Il avait reçu le matin même la visite d'un journaliste américain qui venait de passer quelques semaines auprès d'Abd-el-Krim. L'Américain lui avait donné de nombreux renseignements sur l'organisation de cette armée rifaine. Il est évident qu'un homme qui recevait des bolcheviks et d'ailleurs des subsides, des encouragements, qui organisait une force de cette nature, ne résisterait pas longtemps à la tentation de s'en servir. Lyautey voyait donc venir le grain. Il s'y préparait. »

* * *

C'est l'efficacité de cette préparation qu'il est permis de mettre en doute. M. Vatin-Pérignon vante les voies de communication établies par le maréchal. *L'Illustration*, inspirée par M. Vatin-Pérignon, les énumère pompeusement : « On travaille fébrilement à équiper ce front déshérité : on achève la route de Fez à Taounat, on en construit d'autres de Fez vers le Nord-Ouest, de Taza vers Kifane. On pousse une voie ferrée de 0 m. 60, en rocade, d'Ain-Defali vers Mjara, on prépare des ponts sur les rivières... »

Ces travaux fébriles n'ont pas empêché qu'à l'heure de la lutte, et pour l'arrivée des renforts, les voies de communication ont manqué cruellement. « Manque de chemins de rocade le long du front, nécessité de revenir vers Fez-el-Bali, Kelaa-des-Sless ou Aïn-Aïcha pour trouver des nœuds de chemins ou des pistes permettant de diriger nos colonnes sur tel ou tel point de la première ligne » (Lieutenant-colonel de Thomasson, dans *l'Avenir* du 1^{er} juin). En dehors d'une voie et de deux routes, déclare un correspondant du *Temps* (23 mai), « on en est réduit aux pistes ». M. Jacques Coutant, envoyé spécial de *l'Œuvre*, écrit du front de l'Ouergha (30 mai) : « Les convois de ravitaillement arivent, ici, par centaines de mulets, sur des pistes défoncées, inutilisables dès la moindre pluie, risquant de mettre nos groupes mobiles dans une situation des plus graves. Le transport des blessés, s'il ne s'effectue pas par avion sanitaire, se fait par la même voie, sur des caçolets où la souffrance est intolérable pour nos hommes qui, assis de chaque côté des mulets, sont ballottés pendant des heures à travers les pistes défoncées. C'est cette difficulté de transport qui a paralysé dans les débuts notre opération militaire. »

M. Vatin-Pérignon admire le rôle du front fortifié. Il est bien indulgent. C'est un rôle manqué.

Ce front devait arrêter toute agression rifaine. « Les postes se flanquent à courte distance. Leur armement puissant, combiné avec les forces mobiles et la couverture indigène, forme une barrière sur laquelle toutes les attaques se sont brisées en 1924 (Rapport du général de Chambrun sur les opérations de 1924, dans le supplément de *l'Afrique française*, février 1925). C'est le passé? Voici

pour l'avenir: ce système défensif a l'avantage « de barrer à notre adversaire rifain la route directe de Fez ».

Qu'a-t-on vu? Les Rifains s'infiltrer entre les forts, les isoler, et s'avancer sur la route de Fez jusqu'à 30 kilomètres de la ville. Les défenseurs des forts ont dû subir des sièges atroces. L'envoyé du *Petit Journal* (12 juin) a raconté l'agonie du blockhaus n° 7 : tous les défenseurs tués dans le siège, sauf deux Français qui se précipitèrent du haut du fort sur les rochers d'en bas. « Mais leur supplice n'est pas fini. Dans la nuit, les bêtes cruelles les retrouvent. Leurs corps sont coupés en morceaux et jetés dans le bûcher autour duquel hommes, femmes, enfants poussent des cris de joie. »

Pour dégager les survivants, quand il s'en trouve, il a fallu des mois d'efforts et des pertes incroyables : « 150 hommes pour en délivrer 20 » (Jacques Coutant dans *l'Œuvre* du 30 mai). Le ravitaillement des 30 hommes de Bibane, le 25 mai, coûta 150 morts, dont 3 officiers et 23 sous-officiers, et plus de 300 blessés.

Remarque de M. de Thomasson (*Avenir* du 1^{er} juin) : « Le système des petits postes fixes perd sa valeur quand les tribus qui les entourent entrent en dissidence. »

* * *

On avait tout prévu, sauf cette dissidence. Ce n'était pas, pourtant, faute d'être averti. Mais le Service des renseignements et l'Etat-major étant eux-mêmes en dissidence, tout ce qui vient de l'un paraît suspect à l'autre. M. Jean Wilms rapporte dans *l'Œuvre* (24 mai) une anecdote que tout le Maroc connaît et commente : « Le capitaine de Seroux du poste de Taounat, qui fut quelque temps attaché à la Résidence, revint un jour à Rabat et, avec la liberté de parole de quelqu'un qui a été « de la maison », se permit de faire part de son inquiétude. Le maréchal, qui raffole, on le sait, des formules condensées, lui répondit d'un ton bourru par celle-ci : « C'est bon! Nous aurons l'œil ouvert et le poing fermé! » Quant au Service des renseignements, il accueillit moins bien encore la révélation importune et trouva plus reposant de n'y pas croire. Les choses restèrent en l'état jusqu'au jour où l'étincelle, devenue plus ardente, alluma un incendie d'une telle importance que la lueur en vint rougir les séculaires murailles de Fez. »

Premier résultat : Fez menacé, sauvé par la ténacité de nos troupes, mais aussi, « il faut bien le dire, par les erreurs que le chef des Rifains a commises... enfin par un concours de circonstances heureuses, par notre chance et notre bonne étoile » (Marcel Ray dans *l'Europe Nouvelle* du 20 juin).

Deuxième résultat : le recul général, l'abandon de la plupart des postes, la reconstitution du front au sud de l'Ouergha, sur la ligne antérieure à 1924.

Entre la grande pensée du maréchal, l'effet par lui escompté, le concert d'éloges de ses teneurs de

plume, et la tragique réalité, la contradiction est flagrante.

Sur quoi, des questions s'imposent : Fatalité ou fautes commises. En cas de fautes, quelles sanctions ? Et quelles précautions pour en éviter le retour ?

Ces questions restent sans réponse.

II. L'ORIGINE DE LA GUERRE

L'opinion officielle sur l'origine de la guerre tient en cette formule : agression injustifiée. Aggression d'Abd-el-Krim, bien entendu.

L'expression est du président du Conseil. Le *Temps*, toujours savant aux choses de l'histoire, l'orne d'un rapprochement ingénieux : « Nous avons été attaqués par Abd-el-Krim, comme en 1914 par le Kaiser. »

Cette thèse officielle renferme une part de vérité. Il est exact qu'Abd-el-Krim a pris l'offensive et envahi le nord du Maroc français. Il n'est pas douteux que ses succès dans la zone espagnole l'ont grisé d'ambition, et que le butin recueilli, en lui fournissant un énorme matériel de guerre, lui a donné la tentation de s'en servir.

Mais cette vérité officielle est une vérité incomplète. D'abord, il n'est pas établi que la guerre fût inévitable. On pouvait, quand il était temps, s'entendre avec Abd-el-Krim.

Non qu'il soit un ami de la France, comme le prétend l'*Humanité* : l'entente avec les Allemands est pour lui une tradition de famille ; son père était l'employé ou l'associé des Mannesmann ; lui-même s'est mis, pendant la guerre, au service de l'Allemagne. Mais c'est un homme sans préjugés, prêt à tirer parti de tout, et de tous.

Il avait intérêt à se mettre d'accord avec la France. Il semble bien qu'il s'y soit essayé, mais qu'on n'ait pas voulu l'entendre. Une note officielle, publiée dans l'*Ere Nouvelle* du 20 mai, et qui vient du Sous-Secrétariat à la Présidence du Conseil, donne l'indication suivante : « Il semble que des négociations avec Abd-el-Krim aient été engagées par le gouvernement de M. Poincaré. Mais, pour des raisons qu'on ignore, elles n'aboutirent pas et ne furent pas poursuivies. »

Non seulement on ne s'est pas entendu avec lui, on l'a traité d'ennemi en ennemi futur. M. Vatin-Pérignon affirme que le maréchal, dès janvier 1924, prévoyait l'attaque d'Abd-el-Krim. C'est pour se garder contre elle qu'en février de la même année, il décidait de passer l'Ouergha, d'occuper les territoires de l'autre rive, et d'établir un front fortifié dans le voisinage du Rif.

Assurément, en agissant ainsi, le maréchal restait dans les limites assignées au Maroc français. Il n'en est pas moins vrai que cette mesure de précaution pouvait passer pour une provocation, les territoires occupés étant jusqu'alors abandonnés aux Rifains. Dans la pensée de M. Vatin-Pérignon, le maréchal, s'attendant à la guerre, paraît le coup en prenant les devants. C'est ce qui s'appelle la guerre préventive.

La riposte, d'ailleurs, fut plus prompte qu'on ne l'attendait. Averti des intentions du maréchal, Abd-el-Krim envahit la vallée de l'Ouergha. D'où une première campagne, dans l'été 1924, qui aboutit au refoulement d'Abd-el-Krim et à l'établissement du fameux front fortifié.

*
*
*

Cette première campagne eut une autre conséquence dont on évite de parler aujourd'hui : le maréchal fit le blocus du Rif.

Nulle allusion à ce fait grave dans la lettre de M. Vatin-Pérignon. C'est que le chef du cabinet civil donne le canevas où broderont les journalistes : on a fait trop de bruit autour de ce blocus, cachons-le, taisons-le. On s'en vantait naguère comme d'une glorieuse invention.

Parlant des Rifains et des plaines de l'Ouergha : « C'était leur grenier, écrit dans son rapport le général de Chambrun ; ils y prélevaient impôts et contingents ; ils y puisaient leurs ressources en céréales et en olives.

Rapportant les projets que formait le maréchal en février 1924, M. de Segonzac (*Echo de Paris* du 12 mai) leur assigne un triple but : couvrir la ville de Fez ; englober dans le protectorat une région riche et peuplée ; enfin, « priver Abd-el-Krim de son meilleur grenier ». Il ajoute qu'à la fin de l'été, Abd-el-Krim, refoulé dans le Rif, étouffait « sous le blocus, pourtant bien léger encore, que nous nous efforcions d'organiser autour de lui ».

C'est « la raison de ravitaillement qui pousse Abd-el-Krim vers les moissons de l'Ouergha », écrit M. de Lacharrière, *persona grata* auprès du maréchal. « La faim a été, dès la fin avril, l'une des raisons essentielles de l'invasion entreprise », déclare de son côté le correspondant de l'*Echo de Paris* (11 juin), peu suspect et bien renseigné.

*
*
*

On soupçonne, on entrevoit à la guerre d'autres causes. Les excitations communistes par exemple, le fameux télégramme de MM. Sémart et Doriot (20 septembre 1924) : « Groupe parlementaire, Comité directeur du parti communiste, Comité directeur des jeunes communistes, saluent la brillante victoire du peuple marocain sur les impérialistes espagnols. Ils félicitent son vaillant chef Abd-el-Krim. Espèrent qu'après la victoire définitive sur l'impérialisme espagnol, il continuera, en liaison avec le prolétariat français et européen, la lutte contre tous les impérialismes, français y compris, jusqu'à la libération complète du sol marocain. Vive l'indépendance du Maroc ! Vive la lutte internationale des peuples coloniaux et du prolétariat mondial ! »

Autre cause probable : les convoitises capitalistes. Il y a des mines dans le Rif, du pétrole au nord de l'Ouergha. On pressent d'après conflits entre sociétés et groupes rivaux, les Américains, les Britanniques, la Norte Africana franco-espagnole.

Tout cela est mal défini, indistinct et, somme toute, superflu. Il suffit de savoir, comme on le

sait, que la guerre, peut-être évitable, a commencé, dans l'esprit du maréchal et dans l'organisation des préparatifs, en février 1924; que M. Poincaré, alors consulté, a hésité, puis consenti; pour conclure que le maréchal et M. Poincaré ont assumé la responsabilité décisive, ayant prévu les conséquences et les acceptant. Tout comme l'Autriche et l'Allemagne au début de juillet 1914. Leurs gouvernants aussi prétendaient ne faire qu'une guerre préventive.

Sur cette décision initiale est venue se greffer la tentative de blocus. Deux fois, Abd-el-Krim a pris l'offensive. Agression? Si l'on veut. Injustifiée? Non pas: on l'avait provoqué, affamé.

M. Painlevé, le 28 mai, devant la Chambre, a loué l'attitude du ministère Poincaré. « Sans parti pris, à la lumière de la vérité, si j'avais été à leur place, j'aurais agi comme eux. » Elan de solidarité généreuse, mais imprudent et mal fondé.

Car, il venait de le rappeler, « ce n'est pas sans discussion, sans hésitation, que le ministère d'alors accepta le plan de M. le maréchal Lyautey. Si ce plan pouvait invoquer des arguments très puissants, il comportait aussi certains risques... » Ce sont ces risques, alors pesés et acceptés, qui s'appellent aujourd'hui la guerre marocaine.

III. L'ISSUE

Comment finir la guerre? Des trois questions examinées ici, voilà la plus importante.

C'est aussi la mieux définie. Avec elle nous sortons des conjectures et du doute, pour entrer dans la clarté.

Trois issues sont possibles, préconisées par trois partis: la solution communiste, la solution militariste, la solution du Cartel.

La solution communiste.

Les communistes, amis des formules sommaires, donnent de l'affaire marocaine l'explication la plus simple: le peuple des Rifains vivait inoffensif, quand des militaires, au service d'intérêts sordides, l'ont assailli pour l'opprimer. Il lutte pour le droit des peuples, sa propre indépendance et l'affranchissement du Maroc. Dès lors, le devoir s'impose: paix immédiate, évacuation du pays, le Maroc aux Marocains!

Cette proposition peut séduire les partisans des solutions rapides et les âmes sentimentales. Elle ne résiste pas à la plus courte réflexion.

Abd-el-Krim héros de l'indépendance? Le portrait n'est pas ressemblant.

Abd-el-Krim donne volontiers audience aux journalistes étrangers. Il leur raconte sa vie comme il voudrait l'avoir vécue: descendant des souverains du Maroc, il a souffert dans les prisons espagnoles pour la cause nationale; plein de sympathie pour les étrangers, il a tenté d'aider les Espagnols, il les a invités à réviser leur politique marocaine; mais Allah aveugle les imprudents qu'il veut perdre, et les Espagnols sont allés au désastre. Lui, rentré dans le Rif, prit la tête de sa tribu, à qui manquait un chef. C'est ainsi qu'il

devint, libérateur et rassembleur du Rif, Président de la République rifaine.

Au vrai, il provient d'une famille obscure. Son père était cadi, soit notaire, et cherchait fortune. Les Manuesmann lui firent connaître l'importance des mines du Rif. Toute la famille, désormais, ne songea qu'à les exploiter. C'est ainsi que le fils cadet, Mahmed, envoyé en Espagne, y devint ingénieur des mines. L'aîné, Mohamed, chef des populations rifaines, songe avant tout à trouver pour les mines acquéreur au meilleur prix. Il avait passé contrat avec l'Anglais Gardiner, qui le dupa. Il est en pourparlers intermittents avec un Basque espagnol. Il a négocié avec la Norte Africana. Il fait des avances aux capitalistes américains. C'est un homme d'affaires, à qui le désastre espagnol a fait une publicité éclatante.

Il se défend de convoiter Fez et le sultanat. Mais, par circulaires et proclamations, il fait annoncer aux populations sa prochaine entrée dans la capitale et sa future toute-puissance. Son titre de Président est un mirage pour Européens: il commande en maître, sans limite et sans contrôle.

Son pouvoir tient à son prestige de vainqueur, à l'attrait des musulmans pour la guerre sainte à laquelle il les entraîne, enfin à la terreur qu'inspire sa vengeance. Sous ses dehors affinis, c'est un Barbare, vindicatif et cruel. L'incendie, le meurtre, la torture attendent qui lui résiste, indigène ou prisonnier. Entre Jeanne d'Arc, Washington et lui, quoi qu'en disent les communistes, il y a quelque différence.

* * *

L'évacuation? Son mérite, assurément, serait de régler l'affaire marocaine d'un seul coup, et pour toujours. Mais quant à nous valoir la paix et au Maroc l'indépendance!...

Tout d'abord, l'évacuation, devant des hordes ardentes, féroces aux vaincus, sans pitié pour qui recule, donnerait le signal du pillage, du viol et du massacre. Non seulement au voisinage du Rif, mais dans le Maroc tout entier. Non seulement au Maroc, mais dans toute l'Afrique du Nord.

Connaissez-vous l'état d'esprit de ce peuple du Maghreb, Arabes ou Berbères, hommes du gourbi ou de la tente, les uns chevaleresques, les autres rusés et perfides, tous ont ce trait commun: le respect de l'ennemi fort, le mépris de ce qui renonce. Le geste d'abandon ne serait pas compris. Généreux dans l'intention, à leurs yeux il paraîtrait lâche. Alors le mépris général, l'orgueil de race, le fanatisme musulman soulèveraient ensemble tous les indigènes d'Algérie et de Tunisie.

Essaierez-vous de garder ces territoires-là, prolongement de la France outre-mer? Vous y subirez une guerre plus dure, plus vaste, plus sanglante et plus coûteuse que la guerre actuelle au Maroc. Les abandonnez-vous, cette Algérie surtout, devenue française par un siècle d'efforts? Osez-le dire!

Sachez enfin que ces peuples, en les livrant à eux-mêmes, vous ne les affranchirez pas. Ils tomberont dans les guerres de tribus ou sous la domi-

nation d'un maître exigeant, plus cruel pour eux et plus âpre que tous nos militaires, doublés de nos capitalistes.

A moins qu'une puissance étrangère, heureuse de l'aubaine, ne vienne nous remplacer. L'Italie, pays prolifique, convoite des terres au bord de la mer italienne. Votre haine de l'impérialisme, votre propagande soi-disant humanitaire, une fois de plus seconderaient Mussolini.

Ainsi la politique en apparence la plus simple déchainerait les mouvements les plus graves, les plus amples, les plus périlleux pour la paix. Au vrai, c'est pourquoi Moscou la prescrit. Il faut au bolchevisme, pour le succès de sa doctrine et l'éclosion des révolutions qu'elle annonce, des bouleversements et des catastrophes. Il lui faut l'effondrement de l'Europe occidentale, parce qu'elle est le refuge de la démocratie et parce qu'elle s'oppose aux ambitions moscovites.

Car l'internationalisme, le pacifisme, la haine de l'impérialisme sont, pour les communistes russes, des articles d'exportation, proscrits pour l'usage interne. Ils prétendent, comme les tsars, être les maîtres de l'Asie. Ils oppriment la Géorgie. Par nationalisme russe, assurément, par esprit de conquête et de domination, mais aussi par avidité : le pétrole de Bakou a joué, dans le drame géorgien, un rôle plus important que le pétrole du Maroc dans l'occupation de l'Ouergha.

Il y a donc, dans l'agitation communiste à propos de la guerre marocaine, plus qu'une erreur de jugement et de prévision. Il y a une manœuvre sournoise contre l'Occident démocrate. Il y a l'hypocrisie d'une politique à plusieurs faces, internationaliste en pays de démocratie, étroitement nationale en Russie, inspiratrice de nationalisme auprès des peuples dépendants. Il y a, enfin, l'encouragement à tuer des Français.

Lisez les appels qu'ils adressent aux Marocains, l'invitation aux soldats indigènes de « ficeler » et livrer leurs chefs. Considérez leurs grèves, celles qu'ils suscitent dans les ports pour empêcher le ravitaillement des troupes au Maroc, tandis qu'un des leurs se plaint du blocus, qui fausse le jeu de la guerre en privant d'armes les Rifains. Contre qui toute cette propagande ?

Les balles marocaines ne frappent pas les grands chefs ni les acquéreurs de gisements et de mines. Elles frappent les enfants français qui sont venus, par ordre, exposer leur vie au Maroc.

Ils se réclament de Jaurès ! Jaurès est mort, c'est vrai, à cause du Maroc. Mais ce qu'il demandait, c'était le progrès pacifique, non l'abandon et la fuite. Il ne s'alliait pas aux Marocains en armes. Il ne les excitait pas à torturer des Français. Son sang est le seul qu'il ait fait verser. On l'a tué, il n'a tué personne.

La solution militariste.

La solution militariste a pour elle le monde colonial, les nationalistes avoués ou honteux, les hommes du panache et les hommes d'argent, la presse de droit, la presse d'affaires, la presse d'information et la presse grave, je veux dire le *Temps*.

Pour tous, l'affaire marocaine offre l'occasion, deux fois bienvenue, d'une manœuvre politique et d'une équipée militaire. Sans compter les petits profits...

La manœuvre politique tend à briser le Cartel. L'affaire du Maroc domine les partis. Question nationale, à régler d'un point de vue national, elle exige une politique exclusivement nationale et l'appui d'une majorité nationale. Mais qui donc est national, hors du Bloc National et des Ligues nationales ?

Toute la réaction ne dit pas : « Tout ce qui est national est nôtre », elle se borne à prétendre : « Seul ce qui est nôtre est vraiment national. » Il est évident, par contre, que le socialisme international et le radicalisme, son complice et sa victime, s'excluent spontanément d'une majorité nationale. Ainsi la question du Maroc, effaçant le Onze mai et les horreurs qui s'ensuivirent, ressuscitera l'Union Sacrée.

* * *

L'entreprise militaire a commencé insidieusement à la fin de l'année 1924.

On sait aujourd'hui, par les indiscretions de M. Jacques Bardoux (*Avenir* du 18 juin) qu'à l'automne dernier, le Gouvernement espagnol sollicita la collaboration française dans le Rif.

Vers la même époque s'esquissa, dans une certaine presse, une première campagne marocaine. M. le lieutenant-colonel de Thomasson (*Avenir* du 25 décembre) offrait aux Espagnols « un coup d'épaule » dans le Rif. M. André François-Poncet, rédacteur en chef de l'*Avenir*, journal de M. Millerand, annonçait « la crise marocaine ou l'heure des responsabilités » : « Qu'on le veuille ou non, qu'on l'avoue ou non, la crise du Maroc est ouverte... L'Espagne... a reculé sous la pression des Rifains, conduits par Abd-el-Krim ; elle est peut-être à la veille de lâcher complètement la main. Ainsi, un foyer de trouble s'est allumé, au contact même du Maroc français. Il menace, bien entendu, les intérêts de la France... Telle étant la situation, il est naturel que nous nous tournions vers le Gouvernement français et que nous lui demandions : « Qu'allez-vous faire ?... ». La guerre est aux portes de notre protectorat marocain. Il faut agir et prendre des responsabilités. »

Sur quoi il exhortait le Gouvernement à se substituer dans le nord du Maroc au Gouvernement espagnol : « L'heure des responsabilités a sonné. L'enjeu n'est pas mince. C'est de toute l'œuvre coloniale de notre pays qu'il s'agit : c'est le prestige de la nation, c'est son avenir de grande puissance qui est en cause : La France vous attend à l'œuvre ! »

En dépit de ces objurgations, le ministère de M. Herriot déclina l'offre de l'Espagne. L'*Avenir*, brusquement, arrêta sa campagne. Et le silence se fit sur le Maroc.

La reprise des hostilités, au mois d'avril, rendit la voix aux chercheurs d'aventure. Leur ton, dès le début, tranchait et provoquait. L'*Echo de Paris* voulait donner à Abd-el-Krim « une leçon néces-

saire », l'*Eclair* « relever notre prestige ». Ils défiaient le monde entier, contre nous complice de Rifains.

Ils n'osaient plus cependant réclamer d'emblée la substitution à l'Espagne. Leur ambition avouée se bornait à l'expédition dans le Rif. Le plan fut exposé, dans l'*Echo de Paris*, du 12 mai, par le marquis de Segonzac.

« Ni l'Espagne, ni la France ne peuvent supporter l'angoisse et les sacrifices que les agressions d'Abd-el-Krim leur imposent périodiquement. Le seul moyen d'en finir est qu'elles fassent, simultanément, l'effort nécessaire. Alors le sultan du Rif verra se refermer sur lui la formidable tenaille franco-espagnole entre les mâchoires de laquelle il croyait pouvoir impunément se jouer. Déjà, sous l'impérieuse pression des événements, la puissante tenaille frémit. De part et d'autre, des bonnes volontés s'appliquent à lubrifier son articulation trop longtemps immobile. On aura tôt fait, je pense, de trouver la main habile et forte à qui, d'un commun accord, on confiera les deux branches de cet admirable instrument. »

Après M. de Segonzac, le général Nudant (*Temps* du 19 juin), déclarant « inadmissible que nous traitions avec un Abd-el-Krim non diminué », réclamait « la coopération franco-espagnole » pour l'exercice du droit de suite dans le Rif et l'offensive commune contre les Rifains. Ce que le *Temps*, dans sa pudeur, appelait « les opérations de grande envergure qui s'imposent ».

Leur solution, c'est l'expédition de grand style. Elle est aussi périlleuse, en son genre, que la solution communiste.

* * *

Ne l'estimons pas seulement au prix immédiat qu'elle coûterait. Pourtant la France d'aujourd'hui n'est assez riche ni d'hommes ni d'argent pour offrir à ses généraux une opération de magnificence. Mais le vrai danger est dans ses suites immanquables. Loin d'abrèger la guerre, elle l'éterniserait et la compliquerait.

La lutte est déjà rude sur le front actuel. Dans le Rif même, c'est la grande aventure.

Les combats d'aujourd'hui se livrent en plaine ou sur les hauteurs médiocres qui dominent la vallée de l'Ouergha. Nous n'avons devant nous que les auxiliaires d'Abd-el-Krim, ses meilleures troupes ne sont pas engagées. Nous disposons d'un armement supérieur : ils n'ont guère que leurs fusils, un petit nombre de mitrailleuses et de grenades contre nos canons, nos autos blindées, nos chars d'assaut, nos avions. Pourtant, ils sont insaisissables.

M. Jacques Coutant (*Œuvre* du 30 mai) les montre « se terrant derrière les rochers, s'infiltrant entre nos postes, vivant séparés les uns des autres, embusqués derrière les rochers d'où ils tirent sur nos soldats, se nourrissant avec peu, n'offrant aucune cible précise aux obus et aux bombes ».

L'envoyé spécial du *Temps* (3 juin) confirme ces observations : « Il faut aux avant-postes une veille incessante, des précautions plus grandes peut-être encore que sur l'ancien front français, qui

était rigide, où les tranchées constituaient un fossé ininterrompu. Ici, rien de semblable. Les infiltrations de partisans adverses sont constantes. Chaque touffe de palmiers nains, chaque roche, dissimule un tireur qui cause beaucoup de mal à plus de 400 mètres. Récemment, rentrant à sa base, un groupe avait assuré la protection de son arrière-garde par des autos mitrailleuses. L'officier commandant la section avait pris sur ses voitures des soldats fatigués et levé le capot blindé de sa voiture. Un tireur rifain, suivant le convoi et se dissimulant dans les blés hauts, blessa grièvement le lieutenant... Cet exemple montre que le genre de guerre qu'on est obligé de faire est comparable seulement à la campagne du Mexique avec, en plus, nos armes perfectionnées. »

Imaginez, à présent, la bataille dans le Rif. Abd-el-Krim met en ligne ses hommes de réserve. Ces guerriers d'élite combattent chez eux, dans une chaîne âpre et compliquée, où les sommets dépassent deux mille mètres. On dit : c'est le Mexique. Pire, la guerre d'Espagne, avec les troupes perdues entre le roc et le précipice, sur un sol brûlé, sous un ciel brûlant, la soif, la faim, les guerillas, l'ennemi invisible, la mort en embuscade et l'attente du supplice pour qui sera pris vivant. Des années de lutte et des flots de sang pour une victoire incertaine.

Au cas le plus favorable, le rétablissement des autorités espagnoles : tant de sacrifices pour la gloire du roi catholique ! Ou la défaillance espagnole, le refus de traîner ce boulet marocain et l'accomplissement du grand dessein militariste : la substitution de la France à l'Espagne, notre protectorat étendu sur le Nord du Maroc, la lutte incessante pour nous y maintenir et le prix à payer aux puissances jalouses.

Car il faudra dédommager l'Angleterre et l'Italie. Alors recommencera l'ère des marchandages, le troc des territoires, le partage des peuples, la rivalité des impérialismes, toute la vieille histoire, avec la guerre générale au bout.

Telle est la solution nationale que proposent les détenteurs patentés du sentiment national. Que serait-ce s'ils étaient contre la nation ?

La solution du Cartel.

Entre ces deux périls, l'évacuation du Maroc et l'aventure dans le Rif, faut-il opter ? Ou n'est-il pas possible, sans prolonger la guerre, d'obtenir une paix durable ?

La Ligue, la première, a trouvé la formule de cette troisième solution. Son ordre du jour du 25 mai compte sur la volonté pacifique du gouvernement pour « rétablir au plus tôt au Maroc un état de paix durable, assurant à la fois la sécurité des habitants de la zone française et le ravitaillement normal de la population rifaine ». (2)

C'est la solution du Cartel, esquissée dans l'or-

(2) Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié que dès le mois d'août 1924, le Comité Central avait attiré l'attention du Gouvernement sur les dangers de la situation marocaine. — N.D.L.R.

dre du jour qui fut voté le 29 mai : « La Chambre....., décidée à assurer la sécurité de nos troupes, des territoires et des tribus placés sous notre protection par les traités internationaux; *résolument opposée, au nom de l'humanité et de l'intérêt national confondus, à tout impérialisme de conquêtes et d'aventures*, approuvant les déclarations du gouvernement, lui fait confiance pour réaliser, dans ces conditions et dès qu'elles seront remplies, la paix au Maroc... »

Solution reprise et précisée dans l'ordre du jour du 23 juin : « La Chambre... approuvant les déclarations du gouvernement, prenant acte de sa résolution de conduire les négociations avec l'Espagne vers une solution qui concilie le respect des traités internationaux avec le libre développement des populations rifaines et assure aussi leur voisinage pacifique avec la zone française... »

Solution humaine, qui reconnaît à l'adversaire le droit à l'existence et le moyen d'exister. Solution de sagesse, qui abrège la guerre. Solution prévoyante, qui prépare la réconciliation, le bon voisinage, le labeur commun dans la paix assurée.

C'est la solution du gouvernement.

Déjà, dans le débat de mai, il donnait l'assurance de sa volonté pacifique.

Déclarations de M. Painlevé : « Il n'y a de paix possible... que s'il existe une entente loyale, à ciel ouvert, entre Français, Espagnols, Marocains... Le jour où une telle entente sera réalisable — et nous ferons tout pour hâter ce jour — vous pouvez être certains que la France y apportera sa généreuse collaboration... »

Déclarations de M. Briand : « Nous nous sommes abouchés avec nos voisins... Nous leur avons demandé s'ils ne pourraient pas joindre leurs efforts aux nôtres pour une paix rapide... Pour un partage du territoire sur lequel vivent les tribus rifaines ? Non... Pas d'esprit de conquête. La paix dans le plus bref délai, et, avant cette conclusion juridique, aussitôt que possible, la cessation des hostilités par un armistice... Rien d'impérialiste, rien de sanglant. »

Malheureusement, depuis lors, quelques paroles et d'étranges nouvelles faisaient douter du gouvernement.

Le président du Conseil, en visite au Maroc, assurait le sultan que son autorité serait maintenue « sans partage et sans division ». Haranguant les journalistes au moment de son départ, il leur aurait dit, suivant les uns : « Nous possédons le droit de suite (dans le Rif), nous n'avons pas eu jusqu'ici à l'exercer » ; suivant les autres : « Ce droit de suite doit s'exercer d'accord avec l'Espagne si, comme je l'espère, nous arrivons à une entente cordiale avec celle-ci », laissant entendre, dans les deux cas, qu'il s'apprêtait à la poursuite dans le Rif.

La conférence de Madrid, pour l'étude en commun des questions marocaines, s'était ouverte par des discours irréprochables, à peu près vides de

sens. Cependant la presse espagnole, qui n'est pas libre comme la nôtre et n'imprime rien qui ne convienne au dictateur, retentissait d'un bruit d'armes. Aux officiers de Barcelone, lui offrant un tableau militaire, le général Primo de Rivera demandait que le cadeau fût réservé jusqu'au moment très proche de la revanche sur Abd-el-Krim.

Le 19 juin, à la Chambre, M. Briand renouvelait les assurances pacifiques : « Nous restons passionnément tournés vers la paix ». Mais il entourait cette déclaration de réserves vagues, troublantes : il lui fallait « une condition honorable, une possibilité honorable de paix » ; il exigeait auparavant « la sauvegarde des droits et des intérêts de la France ». Paroles à dessein obscures, pour permettre, suivant les cas, la bienveillance ou la rigueur, la paix rapide ou la guerre étendue.

La presse d'aventures, s'emparant de ces faits, étalait une joie insolente. Elle annonçait comme certaine l'offensive franco-espagnole. Elle feignait de croire à la conversion du gouvernement, et l'en louait avec fracas. Elle discernait à sa politique l'éloge suprême : « réaliste et nationale ». M. Charles-Reibel, ancien ministre de M. Poincaré, orateur ordinaire de la ligue Millerand, opposait aux « utopies pacifistes » du Cartel la « fermeté patriotique » de M. Painlevé, et persuadait les foules que « quoi qu'il arrive, il accomplira tout son devoir ».

Le débat du 23 juin a dissipé ces apparences équivoques. Notre collègue Renaudel posa les questions nécessaires. Notre collègue Painlevé y répondit comme on va voir.

Reproduisons ce dialogue, d'une si haute importance, et pénétré, de part et d'autre, de l'esprit même de notre Ligue :

DROIT DE SUITE. — Renaudel : « On nous dit que vous avez indiqué les conditions dans lesquelles notre action peut se lier à celle de l'Espagne et que vous avez parlé, par exemple, de droit de suite ».

Le président du Conseil : Propos inexactement rapporté.

NÉGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE. — Renaudel : « On parle d'une certaine action militaire et même d'offensive commune pour le mois de juillet ».

Le Président du Conseil : Il y a trois éléments ethniques présents au Maroc, des Français, des Espagnols et des Marocains. Impossible de ne pas tenir compte de ces trois éléments « pour » arriver à une paix non de violence, non de contrainte, mais de collaboration entre ces éléments ethniques pour leur plus grand bien ».

Déclaration précisée par le Ministre des Affaires étrangères : « Les négociations ne sont pas engagées en vue d'organiser des opérations militaires tendant à prolonger la guerre. Elles ont pour but la paix... »

LES CONDITIONS DE PAIX. — 1° *Autonomie des*

Ajajins. Renaudel : « Sur quelles bases pouvez-vous faire la paix avec Abd-el-Krim?... Tout d'abord, il est hors de doute que vous êtes obligé de vous préoccuper de savoir comment, vis-à-vis des populations du Rif, de ces Berbères qui, même sous les seigneurs féodaux dont le régime a laissé encore ses traces au Maroc, n'ont jamais accepté la sujétion et la servitude, vous sauvegarderez ce passé... Les Berbères qui peuplent le Rif sont, au milieu même des Arabes, une population à part, ayant son caractère spécial et un particulier souci de son indépendance. Que ferez-vous de cette indépendance ? Dans quelle voie vous engagerez-vous pour que, dans une certaine mesure, l'autonomie nécessaire ici soit accordée ? »

Le Président du Conseil : « Il y a un fait qui domine les traités : c'est la souveraineté du sultan sur le Maroc. Sur la zone espagnole... cette souveraineté est en quelque sorte nominale. Par conséquent, il y a un champ large pour l'activité de diplomates sachant mettre en harmonie les théories avec les réalités, et concilier le droit et le fait ».

2° *Ravitaillement des Rifains*. — Renaudel : « Vous serez bien obligé de vous préoccuper également des conditions dans lesquelles les tribus particulièrement agricoles devront, peut-être, être rattachées à la République du Rif, si elle est régulièrement constituée ».

Le Président du Conseil : « Je conçois parfaitement la préoccupation de M. Renaudel. Il importe qu'un état de chose soit établi, tel que les populations puissent être assurées de trouver leur subsistance sans être tentées de la chercher par la force... Je tiens à dire qu'il a toujours été dans la pensée française d'établir, sur la frontière une sorte de perméabilité. Le seul souci de la France est d'avoir une frontière qui protège Fez et ne le laisse pas à la merci d'un coup de main. Elle n'a nullement l'intention d'affamer une population de montagne laborieuse, qui travaillera dans les mines comme elle travaille aujourd'hui dans les champs, avec cette vitalité économique qui est le propre de ces races montagnardes. Nous sommes tout disposés, et c'est notre devoir, à leur faciliter tous les moyens d'existence ».

Arrêtons-nous sur ces déclarations.

L'entente avec l'Espagne en vue de hâter la paix, démenti d'une poursuite dans le Rif, désaveu des projets d'offensive commune, consentement à l'autonomie des Rifains, constitution d'une frontière « perméable » pour assurer au Rif son ravitaillement : ces conditions de paix, définies dans la guerre, avec tant de franchise, de fermeté, de précision et de hardiesse, honorent le Président du Conseil, son ministère et le Cartel. Par de telles déclarations se marque, dans les faits, le renversement politique qu'opéra, le onze mai, la volonté pacifique de la démocratie française.

Désormais, la paix est possible, une paix humaine et durable, assurément plus précieuse que la conquête du Rif ou la fuite éperdue vers la mer.

IV. LES PROBLÈMES QUI DEMEURENT

La paix est possible, elle n'est pas certaine. Elle dépend à la fois de la volonté d'Abd-el-Krim et de l'exécution du programme gouvernemental.

« C'est d'Abd-el-Krim, écrit Léon Blum dans le *Peuple*, que dépend maintenant la solution du problème marocain... Tout ce à quoi il pouvait prétendre avec justice est virtuellement reconnu ou accordé par nous. Que fera-t-il ? Dans quel sens va s'exercer sur lui, désormais, l'action de la III^e Internationale?... La classe ouvrière va pouvoir juger maintenant qui veut la paix, qui veut la guerre. »

Il ne suffit pas, d'autre part, que le Gouvernement ait défini sa politique. Il faut qu'il en impose l'exécution à tous ses subordonnés. Léon Blum fait allusion aux « arrière-pensées conquérantes de certains militaires » aux « préjugés formalistes de certains diplomates ». Les diplomates suivront sans grande résistance les instructions qu'ils reçoivent. Les militaires s'inclineront-ils ?

**

M. le maréchal Lyautey est à lui seul une puissance. C'est un grand administrateur : Ça a été un pacificateur. A la fin de l'année 1923, au dire de l'*Afrique Française*, la pacification de ce qu'on appelle le « Maroc utile » était achevée. « A ce moment, le maréchal Lyautey considérait qu'il n'y avait plus à engager de nouvelles opérations dans l'intérieur de notre zone et que l'activité militaire n'avait dorénavant comme but que de « colmater » la situation acquise. »

Le Maroc pacifié, l'administration militaire pouvait céder la place à l'administration civile. M. Herriot y songeait, à son arrivée au pouvoir. Cette crainte entra-t-elle dans l'esprit du maréchal ? Depuis l'été de 1924 la lutte contre Abd-el-Krim maintient le Maroc sous le commandement militaire...

La lutte contre Abd-el-Krim, c'est le maréchal qui l'a engagée. C'est lui qui la conduit. Il a, sur cette lutte, ses idées, arrêtées et tranchantes. Sont-elles d'accord avec celles du gouvernement ?

Le maréchal n'écrit ni ne parle en public. Mais, dans son entourage, on parle, on écrit, on fait écrire et parler.

Les hommes qui, dans la presse, ont réclamé la substitution de la France à l'Espagne, puis l'expédition franco-espagnole, sont des confidents ou des amis du maréchal. M. de Thomasson a servi sous ses ordres, M. de Segonzac parle en son nom aux obsèques de Louis Gentil, M. Jacques Bardoux a reçu communication de ses projets d'entente avec l'Espagne.

M. Vatin-Pérignon, chef de son cabinet civil, se vante, dans la lettre volée, d'« orienter » les journalistes au Maroc, d'inspirer les articles de l'*Illustration*, et de donner le mot d'ordre à des « messieurs » de la presse, M. Romier (*Figaro*), M. Bainville (*Action Française et Liberté*), M. Simond (*Echo de Paris*). S'il a dit vrai, les opinions de

ces messieurs, leurs campagnes concordantes, le plan d'opérations communes avec l'Espagne, la tennaille à deux branches pour comprimer le Rif, enfin l'éloge du gouvernement pour sa politique « réaliste et nationale », tout cela vient du maréchal Lyautey.

Du fait, on peut lire dans la lettre volée que le gouvernement « fait tout ce qu'il faut, tout ce qu'il doit », que « le devoir de tous les bons Français... est sur ce point de le soutenir à fond » et de se placer « sur le plan national ». L'identité est frappante, dans les idées et dans les termes.

Sur l'issue de la guerre, M. Vatin-Pérignon s'exprime comme il suit :

« Quant à la « pensée politique », comme tu le dis, un peu de patience, que diable ! Toute la question est de savoir ce que fera l'adversaire, puisque nous ne pouvons pas aller chez lui. Ou bien il traitera. Mais qu'est-ce que cela vaudra pour l'avenir ? Ou bien il continuera à nous attaquer, tantôt sur un point, tantôt sur un autre : c'est la guerre perpétuelle. Ou bien nous pourrons aller chez lui, d'ac-

cord avec les autres puissances et c'est une très grosse affaire. »

Ainsi, sur les trois solutions, traité avec Abd-el-Krim, son refoulement dans le Rif ou sa poursuite au cœur du Rif, le chef de cabinet écarte le traité et le refoulement. Reste la grande expédition. « C'est une très grosse affaire », mais « un peu de patience, que diable ! »

Si le maréchal partage cet avis — et tout permet de croire que c'est lui qui l'a dicté — y renoncera-t-il pour l'opinion contraire ? Ou poursuivra-t-il sa politique personnelle ?

La question est grave, plus grave même que l'affaire du Maroc.

Si le gouvernement ne sait pas se faire obéir, tout ce qu'il a dit à la Chambre est exactement comme s'il n'était point : des mots qu'emporte le vent.

Mais du même coup, la France n'est plus qu'une démocratie d'apparence, où les militaires font la loi.

EMILE KAHN,
Agrégré de l'Université,
Membre du Comité Central.

Dans les prisons soviétiques

Par M. B. MIRKINE-GUETZÉVITCH

Devant la démocratie européenne, le scandale des prisons soviétiques ne soulève pas seulement une question de critique politique, mais encore, et avant tout, il pose une question de conscience. La démocratie européenne ne peut demeurer sourde à ce cri de détresse.

On sait que, récemment, « la Société Internationale de Secours aux Révolutionnaires », créée par les bolchevistes, a proposé aux socialistes d'Occident d'échanger les communistes détenus dans les prisons européennes contre les socialistes et les anarchistes qui meurent dans les prisons soviétiques.

En Europe, on comprit tout de suite non seulement la honte d'un pareil trafic de vies humaines, mais aussi le danger politique de cette proposition, les bolchevistes étant capables de multiplier les arrestations, afin d'avoir toujours des sujets sous la main en vue de renouveler cet échange.

Cependant, un groupe d'organisations socialistes et anarchistes russes a cru devoir exposer, dans une déclaration adressée « aux ouvriers de toutes les nations », la situation tragique des dizaines de milliers de détenus politiques, dont la faute, parfois, ne dépasse pas le fait d'être apparenté à l'un des inculpés. Cette déclaration donne un tableau sinistre de « suicides en masse » et de « grèves de la faim ». Elle conclut en repoussant l'idée même de l'échange et en déclarant inadmissible « ce trafic de têtes humaines, ce système d'otages, qui est le pire aspect de la barbarie militariste ».

La situation des prisonniers soviétiques est, en

effet, des plus tragiques. J'en citerai quelques exemples nouveaux, dont l'authenticité ne peut être mise en doute.

L'exposé que j'ai l'intention de faire est basé sur des lettres de prisonniers et sur les dépositions de témoins oculaires, empruntées à l'organe officiel du Parti russe des social-démocrates internationalistes, *Sozialistischeski Westnik*. La tactique de ce parti et le nom de ses chefs excluent toute possibilité d'attribuer un caractère « bourgeois » ou « contre-révolutionnaire » à ces témoignages. Cette publication s'inspire également de la Presse socialiste russe, illégale et clandestine, qui s'occupe de la situation terrible des prisonniers soviétiques.

Les témoignages qu'on va lire ont été réunis dans un livre, récemment paru, de Don Levine, publié en langue anglaise, selon les procédés lithographiques, cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque du Musée de la Guerre, à Vincennes.

Les prisonniers soviétiques ne sont pas seulement détenus dans les diverses prisons des villes russes et dans les célèbres îles Solovki, dont les horreurs ont fait le tour de la presse européenne, ils ont été également parqués dans l'ancien monastère de Souztsdal, transformé, selon le correspondant du *Sozialistischeski Westnik*, en une prison bolcheviste. Cet édifice, « centenaire, humide et ténébreux, depuis longtemps inhabité », est aujourd'hui destiné à abriter des criminels politiques que nulle justice, même celle des tribunaux soviétiques, n'a condamnés.

L'isolement est opéré d'une façon tellement méthodique que les détenus ignorent même leurs plus proches

voisins. Les préaux sont des cages où se déversent les égouts des cabinets. Ni conduites d'eau, ni canalisation d'aucune sorte. Le sol est imprégné et couvert d'immondices. Cette prison reçoit surtout des malades...

Le correspondant du journal social-démocrate raconte la terrible misère des détenus de Souzdal :

Près des trois quarts des prisonniers sont des malades graves (tuberculose active avec température élevée, maladies de cœur, ulcères de l'estomac, sciatiques). Les secours médicaux manquent totalement; il n'y a pas de médecin permanent. Dans les cas très graves et lorsque le diagnostic s'impose, les malades sont transférés à Moscou, et gardés durant deux ou trois semaines dans l'isolement de la Prison intérieure. Tout travail, même physique, est interdit.

Ainsi, dans cette horrible geôle, on n'envoie guère que des malades, et il n'y a pas de médecin. Quand un diagnostic s'impose, le mourant est transféré dans une cellule solitaire de la prison de Moscou!... Ce raffinement de cruauté n'est-il pas la preuve d'un plan sinistre arrêté à l'avance? Il ne s'agit plus ici de politique ni de l'exercice du pouvoir, mais d'un sadisme organisé, distribuant les tourments par points et paragraphes!

A ces supplices prémédités, infligés à des agonisants, il faut ajouter les injures, les violences :

Au cours des perquisitions, on arrache les malades à leur lit ; on les jette à terre ; on fait irruption chez les femmes endormies ; on étouffe ceux qui essayent de crier... Un flot de sang jaillit de la bouche de l'un des détenus...

* * *

Depuis 1917, le mouvement anti-soviétique n'a pas cessé parmi les étudiants russes. Ces derniers, démocrates et socialistes, ont formé quelques petits groupements clandestins dans le but d'étudier la littérature politique, interdite par la censure des Soviets. L'existence de ces groupements est tenue dans le secret absolu. Malgré la terreur, les étudiants ont publié un certain nombre de tracts, de brochures ; ils ont même créé quelques revues.

Le G. P. U., « Département Politique d'Etat », antérieurement la fameuse « Tchéka », mène une lutte à outrance contre les étudiants socialistes et démocrates. Ceux-ci, pour la plupart très jeunes,

sont exilés en Sibérie et à l'île de Solovki. Les universités sont remplies d'agents secrets qui filent et espionnent les étudiants.

En juin 1924, seize étudiants de Leningrad ont été exilés à Solovki : Kanevsky, Korotkoff, Belomazy, Guildebrant, Dmitrieff, Davidoff, Riabine, Sadowsky, Frid, Vyssotzky, Ionova, Timkovsky et quatre autres. Parmi eux, cinq étaient socialistes ; les autres, sans parti.

Les persécutions des Soviets contre les étudiants surpassent les cruautés du régime tsariste. Les Soviets arrêtent les étudiants et les étudiantes dès l'âge de seize ans, presque des enfants!

En 1925, ils ont exilé 17 jeunes gens et 18 jeunes filles accusés d'avoir fondé une petite association d'auto-éducation.

Un nombre considérable de membres de l'Association de la Jeunesse ouvrière socialiste ont subi le même sort. Parmi ces jeunes gens, qui sont emprisonnés depuis deux ans, se trouvent : Gourvich, Rappoport, Zvinine, Ravikovich, etc., tous âgés de dix-sept à vingt et un ans. La plupart d'entre eux sont atteints de graves maladies ; il y a des cas de tuberculose au dernier degré. Durant l'hiver 1924-1925, MM. Aronovich et Sandomir, tous deux âgés de dix-neuf ans, se sont suicidés.

Ainsi, la jeunesse universitaire et socialiste emplit à peu près toutes les prisons et lieux d'exil de Russie. Toute cette jeunesse vit dans les prisons, sans cours, sans livres, dans des conditions invraisemblables, les uns mourant de graves maladies, d'autres recourant au suicide! Et le seul crime de ces jeunes gens est de vouloir s'instruire et d'aimer la liberté!

La démocratie européenne ignore presque toujours les horreurs des prisons soviétiques. Cette ignorance est due, en partie, au défaut de renseignements précis. Mais, si l'Europe s'est jadis émue des cris des détenus et des martyrs exécutés sous le régime tsariste, l'horreur des prisons soviétiques ne peut manquer de troubler profondément les consciences démocratiques.

B. MIRKINE-GUETZEVITCH,

Professeur agrégé à l'Université de Pétersbourg, Secrétaire général de la Ligue Russe

Féminisme et Nationalisme

De notre collègue, M. A. AULARD, vice-président de la Ligue, à propos de l'influence du vote féminin dans l'élection de Hindenburg (Populaire, 6 mai 1925) :

Cette influence rétrograde des femmes s'était fait sentir aux premières élections générales où elles ont été admises.

Dans une circonscription de Munich et dans une autre circonscription bavaroise, on avait eu l'idée de séparer les votes des femmes des votes des hommes. On avait dressé deux urnes, une pour les électrices, l'autre pour les électeurs. On a pu constater que, dans ces deux circonscriptions, si le nationaliste a eu la majorité, c'est grâce aux femmes : sans elles, le socialiste l'aurait emporté.

Cette fois-ci, dans le plébiscite pour élire le président du Reich, on a employé, à Ratisbonne, le même procédé de statistique.

D'après le *Vorwaerts*, voici les résultats :

Côté hommes : Hindenburg, 6.398 voix ; Marx, 4.938.

Côté femmes : Hindenburg, 8.159 ; Marx, 4.498.

Je crois que nous n'avons aucune raison de principe à opposer aux femmes, quand elles réclament l'égalité politique. Mais j'estime qu'il ne leur faut accorder d'abord que le droit de participer aux élections municipales, et d'y être éligibles. Ce sera leur stage. Il faut qu'elles y fassent leur éducation politique, et sans hâte. Pendant ce temps, il se formera une majorité de gauche assez forte, assez solide, pour qu'on puisse tenter sans danger la grande expérience.

LA LIGUE ALLEMANDE ET LES ARMEMENTS CLANDESTINS

Par Mlle S. COLLETTE, agrégée de l'Université

Au moment où les Alliés se décident enfin à notifier à l'Allemagne les manquements dont ils l'accusent, les Ligueurs français trouveront dans une brochure de la Ligue allemande de précieux éléments d'information, de contrôle et de discussion.

Il s'agit du mémoire rédigé par MM. Gumbel, professeur à l'Université d'Heidelberg; Berthold Jacob; Lange, ancien colonel de la police, et le général von Schoenaich qui, sous ce titre : *Les armements secrets de l'Allemagne ?* vient d'être présenté aux pouvoirs publics, aux partis politiques et à la presse allemande par MM. Freymuth, président à la Cour de Berlin, et Ströbel, député au Reichstag, agissant au nom de la Ligue.

L'idée même de ce mémoire a été inspirée par la double inquiétude qu'ont provoquée parmi les pacifistes allemands le maintien de l'occupation de Cologne et les révélations partielles concernant les manquements reprochés à l'Allemagne.

A l'époque où il a été publié (mai 1925), le rapport officiel de la Commission de Contrôle interalliée n'était pas encore connu. Les rédacteurs du mémoire ont dû s'en tenir aux accusations dressées contre l'Allemagne par le colonel Repington dans le *Daily Telegraph*, et surtout par le général Morgan dans ses fameux articles de la *Quarterly Review* (octobre 1924) et de la *Review of Reviews* (14 mars 1925).

C'est en forme de réplique au général Morgan qu'ils ont étudié les armements secrets de l'Allemagne, apportant dans cette étude à la fois une grande précision technique, une évidente intention d'objectivité et un souci extrême de modération dans le jugement et l'expression.

Les accusations du général Morgan

Qu'est-ce donc que Morgan reproche à l'Allemagne ?

Selon lui (1), elle n'a ni abrogé son ancienne loi militaire, ni aboli l'organisation du recrutement.

L'armée nouvelle, la Reichswehr, n'est qu'une réduction de l'ancienne armée ayant conservé ses cadres.

Le grand Etat-Major n'a pas été supprimé.

Le nombre des officiers et sous-officiers est tel qu'il représente le cadre d'une armée au moins quatre fois plus forte que l'armée autorisée par le traité.

Cette armée considérable que le Haut-Commandement tend à reconstituer en dehors du traité n'est que « l'ombre projetée » de l'ancienne armée impériale sur pied de guerre. Elle s'alimente en hommes dans l'ancienne réserve camouflée, et surtout dans l'institution illicite des volontaires à court terme.

Le budget de la Reichswehr est sensiblement plus élevé que le budget correspondant de 1913.

Au point de vue des armements, l'Allemagne a déjà ramené sa production aux chiffres de 1918. Dans l'espace d'un an elle serait en état de produire tout ce qui est nécessaire à la guerre.

Tels sont les griefs essentiels du général Morgan. On connaît aujourd'hui ceux des gouvernements alliés. Voici la thèse de la Ligue allemande.

Les erreurs du général Morgan

Le général Morgan, dit la Ligue, a commis, par ignorance du langage administratif, un certain nombre d'erreurs qui l'ont conduit à formuler des conclusions inexactes.

Des rectifications et des mises au point s'imposent.

Ce sont ces rectifications et ces mises au point de la Ligue allemande que nous allons analyser, en nous abstenant volontairement de prendre parti entre les thèses en présence :

1° Il est de pure fantaisie d'affirmer qu'on aurait procédé à des appels réguliers, conformément à l'ancienne loi militaire. Une telle mesure n'aurait jamais pu rester secrète.

2° Prétendre que l'on continue à tenir les registres matricules des différentes classes, et que les « Archives d'Empire » (Reichsarchiv) et les « Offices d'assistance » (Versorgungsämter) jouent actuellement le rôle des anciens bureaux de recrutement, constitue autant d'affirmations sans preuve.

3° C'est se faire de la police une idée fausse que de lui attribuer une capacité d'offensive. Considérer la « Schupo » de Berlin comme l'héritière de la « Garde », c'est omettre ce fait important que la police allemande est en majorité républicaine et qu'elle se trouve par là en opposition avec la Reichswehr.

Ces « erreurs » signalées, que valent au fond les accusations du général Morgan ?

La Reichswehr

L'hypothèse de Morgan, suivant laquelle il existerait un parallélisme quasi parfait entre l'ancienne et la nouvelle armée, s'appuie sur ce fait initial

(1) Voir *Cahiers* du 25 avril 1925 p. 196.

que les 596 compagnies, escadrons ou batteries de la Reichswehr ont les mêmes noms, les mêmes insignes et les mêmes numéros que les unités de l'ancienne armée.

Cette continuité entre le passé et le présent a été volontairement soulignée par le haut-commandement lui-même lorsqu'il a institué ces « Traditionskompagnien » dont chacune représente le noyau d'un ancien régiment.

Bien plus. La correspondance entre la Reichswehr et l'ancienne armée impériale — ou une armée conçue sur son modèle — se révèle à la fois : 1° dans l'organisation des unités militaires, et 2° dans la distribution géographique des troupes.

1° Les unités essentielles de l'ancienne armée étaient : la compagnie, le bataillon, le régiment, la division, le corps d'armée et l'inspection d'armée (comprenant trois corps d'armée).

Les unités de la Reichswehr sont : la compagnie, le bataillon, le régiment, la division ou wehrkreis.

L'étude technique de ces unités de la Reichswehr — étude dans laquelle nous ne pouvons entrer ici — conduit la Ligue allemande à souscrire à l'hypothèse du parallélisme.

La *Compagnie* de la Reichswehr correspondrait à l'ancien *Régiment*, le *Bataillon* actuel à l'ancienne *Division*, le *Régiment* de la Reichswehr à l'ancien *Corps d'armée*, la *Division* ou *Wehrkreis* à l'ancienne *Inspection d'armée*.

2° Au point de vue géographique, la Ligue constate que, — réserve faite des modifications résultant de la cession ou de la démilitarisation de certains territoires —, l'emplacement des unités de la Reichswehr est celui-là même qu'occupait dans l'ancienne armée chacune des unités correspondantes : le régiment de la Reichswehr se trouvant aujourd'hui à la place de l'ancien corps d'armée, le Wehrkreis à celle de l'inspection d'armée, etc.

La Ligue a même dressé un tableau précis de ces correspondances géographiques.

* * *

Si l'on ajoute avec elle que chacune des formations de la Reichswehr « serait en état de fournir les cadres nécessaires à des effectifs doubles » on est obligé d'admettre qu'au moins dans sa structure extérieure, l'armée allemande d'aujourd'hui, selon la métaphore du général Morgan, n'est autre que « l'ombre projetée » de l'ancienne armée.

La question qui se pose, — observe la Ligue allemande, — est toutefois de savoir si cette concordance indéniable entre l'ancienne et la nouvelle armée doit s'expliquer uniquement par le prétendu machiavélisme du haut commandement. Des considérations de caste et l'esprit de corps, qui ont conduit les militaires à sauvegarder dans toute la mesure du possible leur situation d'avant-guerre, la nécessité de limiter les dépenses, et même le souci du moindre effort ont été pour beaucoup dans le maintien de l'organisation ancienne.

Les cadres et l'état-major

Pour cette armée considérable qu'on l'accuse de vouloir reconstituer, de quels cadres l'Allemagne disposerait-elle ?

De l'examen des tableaux d'avancement, il résulte que la Reichswehr serait en mesure de fournir en nombre largement suffisant les chefs et les officiers supérieurs. A vrai dire, ceux-ci auraient souvent dépassé l'âge normal de leur grade et leur valeur pourrait ne pas être incontestable.

En dehors des cadres réguliers, il serait facile de trouver des officiers subalternes dans le réservoir immense des associations militaires et des ligues patriotiques. On ne manquerait pas d'officiers de l'ancienne réserve, dont certains ont repris du service dans la Reichswehr et ont été promus régulièrement dans leur cadre de réserve. Le cas échéant, il ne serait pas impossible de faire appel aux 4.000 officiers de la police et même aux officiers de réserve de la police d'Etat : soit encore 1.500 unités formées dans les Ecoles de police.

Outre les 4.000 officiers qu'elle compte actuellement dans ses rangs, on demeure étonné de trouver dans la Reichswehr le nombre extraordinaire de 20.297 sous-officiers (sans compter 38.000 caporaux) pour 36.500 hommes de troupe seulement.

On peut donc affirmer que non seulement la « machine militaire » ne manquerait pas d'officiers, mais encore « qu'elle pourrait compter sur un noyau de sous-officiers ayant fait brillamment leurs preuves et offrant toute sécurité pour l'instruction de la nation armée ».

En ce qui concerne l'état-major, nous ne retiendrons du mémoire de la Ligue allemande que deux observations essentielles :

1° C'est, dit-il, le traité de Versailles lui-même qui a autorisé pour la Reichswehr un nombre excessif d'officiers d'état-major : 291 au total, alors que l'ancien Etat-major général de l'armée n'en comptait pas plus de 296 en 1914 ;

2° Cette pléthore d'officiers d'état-major dans la Reichswehr peut expliquer que chaque corps d'armée, chaque Wehrkreis, chaque régiment ait institué, à côté de son état-major régulier, un « état-major général ».

« D'ailleurs », remarque-t-il, « il n'existe aucune clause du traité de Versailles qui interdise de recréer l'Etat-major général, sous la forme d'une société anonyme par exemple. » (1)

L'armée noire

La Reichswehr représente la seule armée régulièrement autorisée par le traité. Elle se recrute par engagements volontaires comportant un service à long terme (douze ans), sans libération anticipée.

Selon le mot qui a fait fortune et qui émane du ministre Gessler lui-même, on désigne par le terme

(1) Es gibt uebrigens Keine Klausel des Versailler Vertrag, die die Neugründung des Generalstabes, etwa in der Form einer G.m.b.H. verbietet. »

collectif « d'armée noire » (schwarze Reichswehr) toutes les formations militaires qui, en dehors ou en violation des clauses du traité, tendent à renforcer l'armée régulière.

Sur cette armée noire, la Ligue allemande a pu recueillir une foule de renseignements précis, qui, s'ils n'épuisent pas encore, dit-elle, toute la question, sont au moins suggestifs.

* *

Les origines de cette armée remontent à la fin de l'année 1922. Elle s'est alors constituée après la dissolution de ces « corps francs », « milices civiles » et « milices d'habitants » qui s'étaient légalement formés lors des troubles spartakistes.

Très tôt, les gouvernements vraiment républicains ont signalé son existence à la Chancellerie du Reich. Dès le 8 octobre 1923, le ministre Zeigner révélait au Landtag de Saxe les agissements de ces formations « noires » organisées par ces associations de régiments, ces ligues patriotiques et militaires, dont plusieurs ont acquis depuis lors une triste célébrité : l'Organisation Consul, la Ligue Ehrhardt, le Casque d'Acier, le Jungdo, le Loup-Garou, la Ligue Wiking, l'Organisation Hindenburg, etc.

Outre les tentatives qu'ils ont faites pour s'emparer du pouvoir par la force (après le Putsch Kapp, la rébellion de Küstrin, l'expédition d'Ehrhardt en Franconie, le Putsch Hitler à Munich, le 9 novembre 1923), tous ces groupements déploient l'activité la plus nette et la plus tenace.

Tous se considèrent destinés à fournir les réserves militaires que la Reichswehr ne peut avoir en vertu du traité. « La Reichswehr ne peut suffire à chasser les Français d'Allemagne », dit le général von François au cours d'une cérémonie patriotique. « Aussi — ajoutent les « Combattants d'Asie » — « puisque, aux termes du traité de Versailles, l'Etat n'est pas en mesure de mettre le peuple en état de défense, il faut que l'initiative privée remplisse ce rôle à sa place. »

* *

Ce rôle, comment est-il rempli ?

Les associations « noires » recrutent des jeunes gens, leur font signer l'engagement d'honneur de « servir par les armes », d'obéir sans réserve à tous ordres donnés, de répondre « dans l'espace de trois heures » à tout appel lancé par l'association, et de garder le silence le plus absolu sur cet engagement.

Fêtes commémoratives, services religieux, consécration de drapeaux, anniversaires : tout sert de prétexte à réunir les adhérents et à leur donner subrepticement une préparation militaire. S'il arrive qu'ils se montrent trop tièdes ou trop négligents, l'organisation leur rappelle que : « le but de l'Association est et reste la création d'une véritable armée » et que même le surcroît de travail imposé par la période des moissons ne peut excuser que certains membres négligent complètement leurs « devoirs militaires ». (Ordre du jour de la Reichsfahne en juillet 1924.)

Cette même association se plaint, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, de ce que, par suite d'indiscrétions, le « programme complet » de certaines cérémonies ait été publié par les journaux, et qu'il en soit résulté des difficultés politiques et administratives. « Les exercices militaires qui doivent suivre la fête, ne sont vraiment pas faits pour être communiqués, soit à l'ennemi extérieur, soit à l'ennemi intérieur. »

Armement, uniforme, chargement, poste assigné à chacun « en cas de mobilisation » : tout est prévu dans les instructions données par ces groupements. C'est particulièrement le cas pour l'organisation Hindenburg qui englobe les « Associations patriotiques du Hanovre », la Ligue bavaroise « Oberland », le « Casque d'Acier de Hanovre », le « Jungsturm Hindenburg », l'Association nationale des Officiers allemands », le « Bloc raciste de Hanovre », la « Ligue Ehrhardt », le « Corps d'Eclaireurs de Harburg », etc.— « En cas de mobilisation, — prescrit-elle —, les organes d'administration recevront leurs instructions par l'intermédiaire des organes correspondants de la Reichswehr dont les indications de service devront être suivies sans aucune réserve. »

* *

Au surplus, « l'initiative privée » ne reste pas seule à organiser l'enrôlement des jeunes gens.

On constate, par exemple, que les recteurs des Universités ont établi un service de recrutement d'étudiants. Il en existe aux universités de Berlin, de Munich, de Halle, d'Iéna, de Leipzig. Les ministères prussien et bavarois de l'Instruction publique ont expressément approuvé les mesures prises à cet égard par les recteurs.

En Saxe et en Bavière, le ministre de la Justice a même donné l'ordre aux procureurs de veiller à ce qu'aucune révélation ne soit faite sur ce point par la presse socialiste : toute infraction devant être immédiatement poursuivie comme crime de haute trahison (On sait que cette mesure s'est généralisée et a été appliquée à tout renseignement donné sur les armements.)

Les étudiants ainsi enrôlés à l'Université partent régulièrement en période d'exercices au printemps et à l'automne. Où vont-ils ? — Rejoindre la Reichswehr. Ainsi le 2 mars 1924, le régiment d'infanterie en garnison à Marburg, partant en manœuvres pour huit jours, emmenait avec lui mille étudiants. Cas typique et non isolé.

Les étudiants en période d'exercices dans la Reichswehr ne sont pas portés sur les registres matricule ; les dépenses qu'entraîne leur présence au régiment sont inscrites au chapitre « fourrage », et la Commission de Contrôle n'y voit... que du feu !

Cette organisation est réglée par le Ministère de la Guerre lui-même. Elle dépend d'un certain colonel Gempp.

Lorsqu'en automne 1924, la Commission de Contrôle entreprit trois tournées d'inspection générale en Allemagne, les étudiants disséminés dans

les différentes armes furent immédiatement licenciés sous le prétexte, expressément formulé, que la Commission de Contrôle allait passer.

Poussant plus loin la curiosité, on est amené à se demander si les étudiants sont seuls admis au « bénéfice de cette incorporation temporaire dans la Reichswehr ».

Or, la Ligue allemande tient la preuve des faits suivants :

A Klaustal, l'Ecole des Mines fournit régulièrement des recrues temporaires à la Reichswehr.

En Prusse orientale, 60 instituteurs ont pris part, l'hiver dernier, à un cours de perfectionnement militaire.

Au camp de Senne, de 2.000 à 3.000 jeunes gens ont été instruits en 1924. De soi-disant permissionnaires y étaient constamment remplacés par de nouveaux arrivants, de telle sorte que les effectifs des compagnies ne dépassaient jamais, en fait, le chiffre autorisé par le traité.

Le mémoire allemand cite nommément huit régiments de la Reichswehr qui ont ainsi accueilli des engagés à court terme.

Les Universités et les grandes écoles leur en ont fourni un respectable contingent. Mais ce sont surtout les associations militaires et patriotiques qui font office de bureau de recrutement.

On cite le cas symptomatique d'un certain Hübennett d'Elberfeld, ancien capitaine aujourd'hui inspecteur des douanes. Chaque fois qu'il avait groupé un certain nombre de jeunes gens, il téléphonait au Wehrkreis n° 6, à Münster : « J'ai réuni tel et tel nombre d'hommes. Que dois-je en faire ? » De Münster, on lui envoyait alors des instructions, et les recrues étaient réparties, selon le cas, dans les régiments de Münster, de Marburg ou d'Osnabrück. Les hommes arrivaient à destination porteurs d'une fiche : « Par ordre de M. X. (ici le nom fictif du recruteur), nous vous envoyons des volontaires pour une période d'instruction de huit semaines. » Pour ne pas éveiller l'attention, on ne dirigeait pas les engagés en groupe vers la caserne. On les adressait d'abord isolément à des officiers.

En coordonnant tous les faits cités par la Ligue, on n'est pas seulement convaincu de l'existence de l'armée noire. On découvre aussi les fils qui la relient à l'armée régulière, et l'action concertée qu'elle mène avec elle.

L'organisation Hindenburg, on l'a vu, annonce qu'en cas de mobilisation, les instructions seront données par la Reichswehr. La ligue Wiking se vante de ses rapports avec les autorités militaires et dresse pour elles, deux fois par mois, un état des aptitudes militaires de ses membres. A Celle, les membres du « Casque d'Acier » et du « Jungdo » vont deux fois par semaine s'exercer dans les locaux du 17^e régiment d'infanterie. Là, et ailleurs encore, ils organisent en commun avec la Reichswehr des exercices et des manœuvres.

Loin d'ignorer les groupements noirs, l'armée officielle les accueille, les instruit, les dirige.

Ces « engagés à court terme » recrutés un peu partout et par les moyens les plus variés, sont instruits dans une unité de la Reichswehr qui n'existait pas dans l'ancienne armée. C'est le « bataillon d'instruction » (Ausbildungsbataillon) rattaché aux régiments d'infanterie, d'artillerie ou de cavalerie, et qui a pour mission officielle d'instruire les recrues légales de la Reichswehr.

Or, dans l'état actuel des choses, la Reichswehr ne devrait pas compter plus de 89 engagements nouveaux par arme et par an. Si donc ce bataillon d'instruction n'était pas prévu pour des fins autres que les fins avouées, le cadre d'une compagnie d'instruction eût amplement suffi à ces 89 recrues annuelles.

On constate encore que ces « bataillons d'instruction » se trouvent soit dans les villes d'Université, soit dans les localités possédant une grande école technique (à Breslau, Erlangen, Göttingen, Greifswald, Hanovre, Königsberg, Marburg, Stuttgart), soit encore dans le voisinage des grands champs d'exercices. Ainsi, d'une part, toutes les facilités désirables sont offertes aux jeunes gens pour l'exercice de leurs « devoirs militaires » — et, d'autre part, les incorporations illégales se laissent plus facilement dissimuler.

Quant à la valeur et à l'importance de cette armée noire, la Ligue allemande estime difficile de les apprécier.

Ses « soldats » ne reçoivent qu'une instruction sommaire variant de six semaines à trois mois au maximum, et souvent interrompue par la crainte de la Commission de Contrôle. Le personnel instructeur, quoique souvent composé d'officiers de la Reichswehr ou d'officiers de l'ancienne réserve, se renouvelle fréquemment.

A l'étranger, on a cru voir, dans ce mode de recrutement de l'armée noire, un rajeunissement du système de Scharnhorst. La comparaison n'est pas exacte. Les circonstances étaient, au temps de Scharnhorst, toutes différentes. Il s'agissait alors seulement de préparer des hommes au corps à corps ; les armements techniques étaient inexistant. Toutes choses étant égales d'ailleurs — et elles ne le sont pas — le système Scharnhorst resterait en tout cas très insuffisant aujourd'hui au point de vue technique.

Pour se servir du vocabulaire de l'armée noire elle-même, il faut distinguer, quant à ses effectifs, trois catégories :

- a) Le *Jungsturm*, alimenté par les jeunesse racistes, nationalistes et monarchistes, dont la préparation militaire — ou mieux, militariste — est assurée surtout du point de vue psychologique ;
- b) L'*espèce d'armée active* formée par ceux qui font actuellement leur « service militaire » (on a vu plus haut dans quelles conditions) ou par ceux qui suivent des cours dits de perfectionnement ;

- c) Le *Landsturm*, comprenant tous ceux qui ont

accompli déjà une ou plusieurs périodes d'instruction militaire.

La première catégorie n'entre pas pratiquement en ligne de compte. La deuxième et la troisième constituent une sorte d'armée parallèle à la Reichswehr; mais elle est loin de pouvoir se comparer à celle-ci au point de vue de sa valeur technique.

Le général Morgan a estimé à 500.000 hommes les effectifs de l'armée noire. Cette estimation paraît exagérée. Le renouvellement constant de ses effectifs rend impossible tout calcul précis. Il paraît improbable à la Ligue allemande que l'armée noire puisse disposer de plus de 400.000 hommes, d'ailleurs tous médiocrement instruits.

Les armements

Sur la question des armements proprement dits, la Ligue allemande se sépare nettement du général Morgan.

Il est, selon elle, impossible d'accepter comme un fait démontré, qu'actuellement ou dans un avenir proche, l'Allemagne disposerait des armes et du matériel nécessaires à une nouvelle grande guerre européenne.

« L'armée considérable » qu'on lui suppose serait dépourvue : a) de fusils et de carabines dans la proportion d'environ 80 à 90 o/o; b) de mitrailleuses lourdes et légères, de mines et de lance-flammes; c) de tanks, de mortiers, d'obusiers lourds, de pièces à tir direct et à tir courbe; d) de toutes munitions nécessaires.

L'affirmation suivant laquelle l'Allemagne serait en mesure de produire rapidement des gaz toxiques, du matériel de guerre aérienne, et de préparer une guerre chimique et bactériologique paraît à la Ligue infiniment exagérée.

Les avions civils ne pourraient être facilement transformés en avions militaires. La construction de ces deux types d'avions comporte une différence trop essentielle. A l'un il faut la stabilité, à l'autre la mobilité.

Sans doute, on a découvert des dépôts d'armes importants et parfois même impressionnants...

Le ministre Gessler a eu beau affirmer le 27 décembre 1924, « qu'au cours de ses 1.800 inspections, la Commission de Contrôle n'avait jamais trouvé, ni à la Reichswehr, ni à la Schupo, d'armes interdites ou en surnombre. » Cela n'efface pas le fait qu'il en ait été découvert ailleurs. Par exemple, à Rockstroh, où les 589 pièces d'artillerie qui ont été trouvées, représentaient plus du double du nombre de canons de campagne et d'obusiers lourds autorisé par le traité. Ou encore à Wittenau, où l'on a saisi dans les « Berlin-Karlsruher Industriewerke » une quantité considérable (50.000? 120.000?) de baguettes d'acier servant à la fabrication des fusils, plus 10.000 canons de pistolet et 5.000 canons de fusil rendus inutilisables.

Il faut bien se dire néanmoins que des dépôts d'armes de cette importance ne peuvent plus être nombreux en Allemagne.

Y trouvât-on même des armes en nombre dix fois plus élevé encore, que l'Allemagne n'en resterait pas moins incapable de rivaliser pour l'instant avec aucune autre grande nation en matière d'armements modernes.

En effet, la technique militaire s'est encore à tel point transformée, depuis cinq ans, que les armes dont disposerait l'Allemagne, en cas de guerre, représenteraient à peu près ce qu'auraient pu être en 1914 les attaques d'infanterie de Frédéric II devant les tirs de barrage et les feux croisés des mitrailleuses fixes.

Bien que, contrairement aux recommandations du Plan Dawes, le budget de l'armée et de la marine (1), non seulement n'ait pas diminué, mais encore se trouve en 1925 augmenté d'un quart par rapport à celui de 1924; bien que les dépenses militaires représentent aujourd'hui 1/5^e du budget général du Reich, alors qu'elles n'en représentaient que 1/25^e en 1913; bien qu'enfin l'augmentation du budget de 1925 provienne pour les 4/5^e de dépenses affectées à l'achat et à la réfection de munitions, ou encore à la flotte, la Ligue allemande n'en conclut pas moins avec force que l'Allemagne ne saurait actuellement faire face aux nécessités techniques d'une grande guerre européenne.

Pour la guerre de revanche qu'on l'accuse de vouloir préparer, les conditions psychologiques indispensables ne sont pas non plus réalisées.

Quand bien même le Haut-Commandement allemand aurait formé, comme on l'a prétendu, le plan gigantesque de former des cadres pour 100 divisions, cette guerre resterait impossible. Car toute l'armée régulière, toute la Schupo, toute l'armée noire et toute la bourgeoisie additionnées ne pourraient suffire à remplir ces cadres. Il faudrait bien faire appel à la classe ouvrière. Or, on se heurterait ici à un mur inébranlable. Toute tentative, même déguisée, de retour au service militaire obligatoire, se briserait devant la résistance active ou passive, mais en tout cas compacte et serrée, du prolétariat tout entier.

Tout au plus peut-on dire que cette thèse risquerait d'être infirmée dans le cas où « sous la pression d'une nouvelle psychose collective, une guerre contre la Pologne trouverait de larges couches de la classe ouvrière prêtes au service des armes comme en 1914 ». De même que l'on peut dire aussi, au point de vue technique, que l'Allemagne serait tout au plus en mesure d'affronter une guerre locale « par exemple cette guerre contre la Pologne dont la possibilité a été tant de fois discutée ces derniers temps ».

Les nationalistes allemands ne se font eux-mêmes aucune illusion sur la valeur de l'armée

(1) Ces chiffres sont empruntés à la remarquable étude de M. Lehmann-Russbüldt, secrétaire de la Ligue allemande, sur le budget de la Reichswehr, présentée comme annexe au mémoire.

noire au point de vue de la guerre étrangère. Mais ils n'en tiennent pas moins essentiellement à garder et à renforcer cette armée. Car, bien avant de songer à reprendre la lutte contre « l'ennemi héréditaire » ils la destinent à « ramener l'ordre à l'intérieur ».

Les « armements secrets » de l'Allemagne ne constituent aucun danger militaire pour l'Entente. Ils sont pour la République allemande un danger intérieur immédiat. C'est elle qu'ils visent avant tout. Ils représentent l'instrument de combat sur lequel compte et s'appuie le patronat pour ôter à la classe ouvrière désarmée toute possibilité de lutte dans les conflits économiques qui attendent l'Allemagne durant les années à venir.

À l'extérieur, ils ont gravement compromis les intérêts de l'Allemagne. Ils contribuent à épaissir encore cette atmosphère de méfiance générale qui pèse si lourdement sur la nation allemande. Ils ont servi de prétexte à la non-évacuation de Cologne. Ils sont de nature à engendrer de nouveaux conflits internationaux et à créer en Europe la possibilité d'une nouvelle course aux armements. Par là ils peuvent ramener de nouvelles luttes sanglantes dont le peuple allemand serait la première et la plus sûre victime.

* * *

Pour permettre aux lecteurs français de mesurer la portée exacte du mémoire que nous venons de résumer, nous ajouterons en conclusion les renseignements que voici :

À peine ce mémoire avait-il vu le jour qu'un concert d'imprécations s'élevait dans la presse nationaliste allemande. Tandis que le *Lokal Anzeiger* réclamait l'ouverture immédiate de poursuites contre les « traîtres », auteurs de ces révé-

lations, la *Gazette de Goslar* demandait à grands cris la dissolution de la Ligue des Droits de l'Homme et la mise au pilon de son mémoire.

Cependant qu'au Reichstag, le Gouvernement allemand, qui jusque-là avait obstinément nié tout manquement aux clauses militaires du traité, changeait brusquement d'attitude...

Interpellé au cours de la discussion sur le budget de la Reichswehr, à propos de certains faits qu'alléguait ce mémoire, le ministre Gessler avouait qu'en effet il y avait eu « quelques » engagements à court terme, et qu'on avait acheté « quelques » munitions en 1923 « quand la situation intérieure était si tendue ». Et il poussait même la complaisance jusqu'à déclarer qu'il ne saurait être question de poursuites pour trahison contre la Ligue des Droits de l'Homme...

* * *

Maintenant que la note interalliée du 4 juin a été remise au Gouvernement allemand, M. de Gerlach, président de la Ligue allemande, demande (1) qu'une commission parlementaire spéciale soit chargée d'ouvrir une enquête sur chacun des manquements reprochés à l'Allemagne par les gouvernements de l'Entente.

Comme il le dit avec raison, le Gouvernement allemand va maintenant subir l'épreuve du feu. « Il lui faut désormais choisir entre la politique du Casque d'Acier et l'évacuation de Cologne ».

Politique de guerre ou politique de paix ; politique de vie ou politique de mort : tel est en effet le dilemme qui se pose une fois de plus pour l'Allemagne et pour toute l'Europe avec elle.

SUZANNE COLLETTE,
Agrégée de l'Université.

(1) Welt am Montag, 8 juin 1925.

La Ligue et la Pologne

De M. Victor BASCH, vice-président de la Ligue (Ere Nouvelle, 2 juin).

On nous a accusé de nourrir à l'égard de cette nation, à la fois si ancienne et si jeune, des sentiments d'hostilité, de ne pas comprendre à quelles graves difficultés intérieures et extérieures elle a à faire face, et de vouloir la sacrifier brutalement aux intérêts égoïstes de la France. Ces griefs ne sont pas fondés.

Nous rappelons, une fois de plus, que c'est l'organisation dont je m'honore d'être le militant passionné, que c'est la Ligue des Droits de l'Homme et des Peuples, qui, bien avant la guerre, a dit la grande pitié de ce peuple crucifié par la Russie et par la Prusse ; que c'est la Ligue qui, pendant la guerre, alors qu'il était défendu, par égard pour la Russie, de parler et d'écrire de la libération de la Pologne, a passé outre à toutes les défenses gouvernementales et a dit, a crié à travers tout le territoire que la reconstitution de la Pologne libre devait être l'un de nos principaux buts de guerre.

Cette tendresse pour l'illustre victime des fatalités historiques, que tous les démocrates français, que la démocratie universelle ont de tout temps éprouvée,

nous la ressentons aujourd'hui aussi vive qu'hier. Mais il est une chose à laquelle nous n'hésiterons pas un instant à sacrifier cette tendresse, toutes les tendresses : c'est la cause sacrée de la paix.

Conversations franco-allemandes

De notre collègue M. BOUCLÉ, vice-président de la Ligue, à propos de la réunion où fut élaborée la déclaration « Aux deux démocraties », publiée dans les Cahiers du 25 mai (p. 243), (Populaire de Nantes, 11 mai 1925) :

La section allemande de la Ligue des Droits de l'Homme, bien placée pour sentir les dangers que court la paix européenne, nous a demandé de collaborer avec elle pour les conjurer.

Des membres de son Comité Central sont venus conférer avec des membres du nôtre : on voulait déterminer ce qu'on pourrait faire, ce qu'on pourrait dire ensemble pour éclairer, avertir, encourager la démocratie européenne.

Emouvante confrontation : l'anxiété se lisait sur les traits de ces hommes de bonne volonté également sincères ; l'anxiété, et aussi le ferme propos de sauver ce qui peut encore être sauvé de nos communes espérances.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

SEANCE DU 25 MAI 1925

Présidence de M. Ferdinand Buisson

Étaient présents : M. Ferdinand Buisson, président ; Mme Ménard-Dorian ; MM. A.-Ferdinand Hévol, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; Bidegarray ; Bourdon ; Corcos ; Martinet ; Mathias Morhardt ; Rouquès ; Sicard de Plauzoles.

Excusés : MM. Félicien Challaye ; Roger Picard.

Maroc (Affaire du Riff). — Le secrétaire général donne lecture d'un ordre du jour de la Section Monnaie-Odéon regrettant l'inaction du Comité Central dans l'affaire du Maroc (voir *Cahiers*, p. 281.)

Le secrétaire général rappelle, au rebours de ce que déclare cet ordre du jour, qu'il depuis le mois d'octobre 1924, nous avons été attentifs à ce qui se passe au Maroc. A ce moment-là, puis au mois de décembre, averti par sa Section de Tanger, le Comité a attiré l'attention du président du Conseil sur des bruits qui couraient là-bas. Nous avons ajouté qu'à notre avis, il était possible et qu'il serait bon de reconnaître l'autorité d'Abd El Krim dans le cadre de l'empire chérifien.

Il y a quelque temps, notre collègue, M. Emile Kahn, nous disait ses craintes que le maréchal Lyautey ne prit, dans le Riff, de regrettables initiatives, et qu'en multipliant ses postes et les avançant, il ne provoquât une réplique du chef riffain. Il nous signalait également le bruit qu'Abd-el-Krim aurait fait au gouvernement français des propositions de paix qui auraient été refusées.

Or, ému par quelques articles de presse, le secrétariat général avait déjà demandé par avion, à la Fédération marocaine, des précisions et avait cherché d'autre part, du côté gouvernemental, le plus de renseignements possible. Voici quelques-uns des renseignements recueillis : Il est bien entendu, ajoute M. Guernut, que je n'en saurai prendre la responsabilité.

1° Il est exact que le maréchal Lyautey, d'accord avec le gouvernement, a placé des postes au-delà de l'Ouergha dans une région que nous n'avions jamais occupée. Mais cette région appartient à la zone de protectorat française et jamais les limites de cette zone n'ont été atteintes ; à plus forte raison n'ont-elles pas été dépassées. Si le maréchal Lyautey a fait cela, c'est qu'il était averti, nous dit-on, qu'Abd El Krim préparait une expédition de force dans la vallée de l'Oued en direction de Fez. Si le maréchal n'avait pas pris les précautions d'usage, quels reproches d'impéritie ne lui ferait-on pas aujourd'hui ? Jamais, nous a-t-on ajouté, le maréchal n'aurait fermé les marchés de la vallée aux tribus du Riff qui venaient s'y achalander.

M. Guernut remarque, ici, en son nom personnel que si les marchés n'ont pas été fermés, on n'a non plus fait savoir aux tribus intéressées que toutes facilités de ravitaillement leur seraient assurées et cela est, sans doute, une fâcheuse négligence, et c'est le moindre mot qu'il puisse employer.

2° Nous avons demandé au gouvernement si Abd El Krim lui avait fait à un moment quelconque des

offres de paix qu'il avait repoussées. Le Gouvernement a répondu qu'il n'avait pas connaissance d'offres semblables et qu'aucune trace n'en demeurait au ministère de la Guerre ou au ministère des Affaires Étrangères.

Enfin, nous avons demandé à M. Painlevé s'il avait l'intention de poursuivre l'action entreprise au Maroc. Le président du Conseil a répondu qu'il attendait le premier moment favorable pour traiter avec l'Espagne et avec Abd El Krim. La difficulté, semble-t-il, est que le traité d'Algésiras reconnaît sur toute l'étendue du Maroc la souveraineté du Sultan. Mais, remarque M. Guernut, il semble qu'Abd El Krim puisse, sous la suzeraineté nominale peu gênante du Sultan Moulay-Youssef, accepter d'être un grand caïd comme le Glaoui ou un khalifat comme celui de Fez.

M. Kahn remercie M. Guernut des informations qu'il apporte et il estime qu'une intervention officielle de la Ligue est nécessaire. Il faut que nous demandions au gouvernement d'éclairer l'opinion publique : sur les origines de l'affaire marocaine, sur la conduite des opérations, sur la manière dont on se propose de les clore.

Sur les origines, M. Emile Kahn cite une information de *l'Ere Nouvelle* du 20 mai, dans laquelle il est fait allusion à des pourparlers de paix entre M. Poincaré et Abd El Krim ; la même information affirme qu'en octobre 1924, Abd El Krim était disposé à causer avec la France. Un article de M. Segonzac, dans *l'Echo de Paris* du 12 mai, établit que l'offensive contre le Riff a été décidée par le maréchal Lyautey et M. Poincaré en février 1924. Il ne paraît pas contestable que le grenier de l'Ouergha soit indispensable aux Riffains et que les mesures prises par le maréchal Lyautey aient provoqué une riposte d'Abd El Krim. Cependant, des précisions nous sont nécessaires.

2° Conduite des opérations. — Dès lors que l'on s'attendait à des opérations militaires au Maroc, comment se fait-il qu'elles aient été si légèrement préparées ? Sur ce second point également, nous avons besoin d'être au courant.

3° L'issue du conflit. — La déclaration officieuse de M. Painlevé qui n'attendrait que le moment favorable pour traiter avec l'Espagne et avec Abd El Krim correspond à nos espérances. Mais si telle est l'intention du gouvernement quelle est celle de certains civils marocains ? Quelques-uns demandent à la France de s'unir à l'Espagne pour déclencher une grande offensive contre le Riff. Accepter ce plan serait nous lancer dans une aventure hasardeuse qui pourrait avoir les pires conséquences pour la paix européenne.

M. Bidegarray rapporte une information de presse suivant laquelle le gouvernement espagnol et le gouvernement français songeraient à entreprendre d'accord, une vaste offensive. La récompense de la France serait la concession d'importantes régions minières réclamées par le Comité des Forges.

M. Corcos estime que l'Espagne a, dans le Riff, les mêmes devoirs que la France dans le reste du Maroc ; elles ne peuvent accepter de traiter que sur la base des conventions internationales qui reconnaissent la souveraineté du sultan.

Tel est également l'avis de M. Emile Kahn ; mais il pense que l'intérêt de la France est que les opérations militaires au Maroc ne deviennent pas le pré-

M. Bourdon ne redoute pas ce danger ; il croit que le gouvernement saura limiter les opérations au strict indispensable. Quant à l'opinion des civils marocains, il cite à ce sujet le témoignage de M. Robert Raynaud dans le *Matin* du 25 mai ; la thèse exposée dans ce journal pourrait être la nôtre ; elle demande que la situation soit rétablie au Maroc et qu'aussitôt après, on traite avec Abd El Krim en accordant aux populations riffaines la possibilité de se ravitailler normalement.

C'est tout à fait notre opinion, déclare M. Rouqués. Mais ravitailler ne veut pas dire piller, et les populations de la vallée de l'Ouergha qui, jusqu'ici, étaient pillées par les populations du Rif, ont bien le droit, elles aussi, d'être protégées ; le droit de disposer de sa récolte est un droit des peuples, à quoi nous avons le devoir d'être attentifs.

MM. Guernut propose un ordre du jour auquel M. Emile Kahn suggère quelques modifications.

Finalement, à l'unanimité moins une voix, celle de M. Morhardt, cet ordre du jour est adopté.

M. Mathias Morhardt propose de saisir l'opinion publique par des tracts et des meetings.

MM. Guernut et Kahn font remarquer qu'il est difficile de rédiger actuellement un tract, car ils ne peuvent se porter garants des renseignements qu'ils ont recueillis ?

M. Emile Kahn retiendrait volontiers l'idée des meetings.

BUREAU DU COMITÉ

SÉANCE DU 25 MAI 1925

Étaient présents : M. Ferdinand Buisson, président ; MM. Ferdinand Hérold, vice-président ; Henri Guernut, secrétaire général.

Grèce (En). — 1° Le secrétaire général donne lecture d'un télégramme de M. Nacos, président de la Ligue hellénique des Droits de l'Homme, annonçant que la municipalité d'Athènes a décerné à M. Aulard le titre de citoyen honoraire d'Athènes.

2° A bord du bateau qui le ramène en France, M. Aulard écrit à M. Guernut une lettre l'informant que tout s'est parfaitement passé en Grèce, qu'il y a été admirablement reçu et qu'il a l'impression d'avoir fait œuvre utile auprès des républicains grecs qui avaient besoin d'être encouragés.

T... (Réunion à). — Dernièrement, il est arrivé à un délégué du Comité Central d'aller faire une conférence à T... et de s'y trouver devant un public de six personnes. Le Bureau décide de prier les Sections de mieux organiser la publicité autour de leurs conférences et de ne plus envoyer de délégués à celles qui à cet égard, se seraient montrés négligentes.

Absinthe (Vœu sur les succédanés de l'). — Le Bureau est saisi d'un vœu voté à l'unanimité par le Conseil général du Rhône, dans sa séance du 30 avril 1925 et dont voici le texte :

Le Conseil général du Rhône considérant que la suppression de l'absinthe a eu les meilleurs résultats, spécialement dans la diminution du nombre des aliénés, proteste contre l'interprétation donnée à la loi interdisant les succédanés de l'absinthe et demande au gouvernement l'interdiction absolue des boissons alcooliques tendant à remplacer celle-ci.

Notre collègue, M. Sicard de Pauzoles, consulté, suggère l'idée de recommander ce vœu sous forme de pétition à faire signer par nos Sections.

Sur la proposition de M. Ferdinand Buisson, le Bureau décide de prendre l'avis de notre collègue, M. Richet, membre de l'Académie de Médecine.

Dumas (Affaire). — Le capitaine Dumas est actuel-

lement interné dans un asile d'aliénés et on a lieu de craindre que cet internement ne soit arbitraire.

Le Bureau serait heureux que M. Guernut pût obtenir l'autorisation de le visiter et lui donne mandat d'entreprendre ensuite toute démarche ou campagne qui semblera nécessaire.

Jaurès dans les écoles. — Par lettre du 14 mai, la Ligue des Droits de l'Homme a saisi le ministre de l'Instruction Publique d'un vœu demandant que des extraits de l'œuvre de Jaurès fussent portés au programme des différents ordres de l'enseignement. Le ministre, en date du 22 mai, nous a répondu favorablement. Il faut actuellement étudier les textes qui pourraient être utilement portés à la connaissance des élèves et demande à la Ligue de lui signaler ceux qui ont retenu son attention.

Le Bureau décide de prier notre collègue M. Lévy-Bruhl, président de la Société des Amis de Jaurès, de bien vouloir lui indiquer ces textes.

Demay (Affaire). — M. Demay, professeur au lycée Faidherbe, à Saint-Louis (Sénégal), avait été désigné, le 2 mars 1925, par son proviseur pour faire partie de la délégation chargée de recevoir le maréchal Pétain. M. Demay, considérant la cérémonie militaire projetée comme étrangère à ses obligations professionnelles, s'est abstenu d'y assister, ce qui lui a valu une remarque défavorable.

Le Bureau demandera des explications, dans un sens qu'il indique.

Planel et Weith (Affaires). — M. Planel-Arnoux, maître répétiteur au collège de Cholet, affilié à l'*Action Française*, vient d'être déplacé d'office pour avoir participé à une manifestation cléricale.

M. Weith, instituteur délégué à Vauthiermont, n'aurait pas vu sa délégation renouvelée pour un motif analogue.

M. Euisson estime qu'un professeur n'a pas le droit de manifester publiquement contre l'école laïque qu'il sert et contre le gouvernement dont il est un fonctionnaire.

M. Hérold affirme que M. Buisson est fidèle à lui-même en soutenant cette thèse ; il croit, toutefois, que sur ce point, la Ligue est d'un avis différent.

Le Bureau décide de soumettre ces affaires au Comité Central après que M. Guernut aura pris des renseignements sur le fond.

Chautemps (Circulaire). — Par lettre en date du 12 mai, notre Section de Douai nous saisit du vœu suivant :

La Section réclame le droit commun pour les fonctionnaires, reconnaît l'esprit libéral de la lettre du ministre de l'Intérieur du 12 mars à la Fédération des Fonctionnaires, mais s'élève contre la restriction en vertu de laquelle « le préfet aurait le droit de tenir le ministre de l'Intérieur au courant des incidents politiques de quelque importance auxquels peuvent se trouver mêlés des fonctionnaires ».

Or, voici le texte de ladite circulaire :

« Pour éviter à l'avenir tout malentendu, je ne manquerai pas de rappeler aux Préfets mes instructions antérieures sur ce point important, en précisant que, si le préfet a le devoir de tenir le ministre de l'Intérieur au courant des incidents politiques de quelque importance auxquels peuvent se trouver mêlés des fonctionnaires, il n'a pas à exercer sur eux de surveillance politique spéciale, ni à intervenir pour des motifs politiques dans la préparation des notes qui déterminent leur avancement. »

Le Bureau estime que le texte complet de cette circulaire n'a point le sens que semblent lui prêter nos collègues de Douai et que sous cette forme, elle n'appelle point notre protestation.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

24 mai. — Après une conférence de M. Klemczynski, délégué du Comité Central, une Section de plus de vingt membres est constituée.

Baignes (Charente).

17 mai. — Installation de la nouvelle Section par M. Klemczynski, délégué permanent. Conférence publique très appréciée. Nouvelles adhésions.

Belignat (Ain).

Juin. — La Section exprime à M. Ferdinand Buisson son dévouement et son admiration. Elle fait confiance à la Ligue, dans le conflit marocain, pour que les intérêts moraux de la civilisation dont elle a la sauvegarde, soient défendus. Elle proteste contre toute politique d'agression.

Bergerac (Dordogne).

29 mai. — La Section demande au Comité Central : 1° d'inviter le gouvernement à faire pleine lumière sur les événements du Maroc et à déclarer qu'il veut seulement rétablir l'ordre et n'a pas de visée d'extension coloniale ; 2° de reprendre sa campagne en vue de la suppression des Conseils de guerre.

Bonny-sur-Loire (Loiret).

26 avril. — La Section demande : 1° que le Parlement élabore et mette en pratique, aussitôt que possible, la loi sur les assurances sociales ; 2° qu'en attendant, le régime actuel de l'assistance aux vieillards reste en vigueur, mais soit modifié ; 3° la suppression de toutes les assistances et leur remplacement par des moyens plus généraux et plus démocratiques.

Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres).

16 avril. — Conférence de M. Lengrand, délégué du Comité Central, sur l'œuvre de la Ligue. La Section demande : 1° le vote de l'école unique et sa protection contre les attaques des ennemis de l'école laïque ; 2° l'établissement d'un impôt progressif sur le revenu ; 3° la répression énergique des actes démagogiques. Elle émet le vœu que soit constituée une Société des Nations capable de garantir les droits des peuples et de réaliser la paix universelle. Une collecte produit 61 fr. 20.

Bout-sur-Suippes (Marne).

Mai. — A l'issue de la conférence de Mlle Fouriaux, la Section demande : 1° que la lumière soit faite sur les circonstances de la condamnation qui a entraîné la mort d'Edouard Gros ; 2° que les conseils de guerre, l'impôt sur les salaires et le double décime soient supprimés. Elle réclame le rétablissement du scrutin d'arrondissement et le service militaire de 10 mois. Elle proteste contre l'arrestation arbitraire et le passage à tabac d'un citoyen. Elle demande l'affichage de la « Déclaration des Droits de l'Homme » dans toutes les écoles et établissements publics. Elle émet le vœu : 1° que les victimes du travail soient considérées au même titre que les victimes de la guerre ; 2° que les mesures nécessaires soient prises par le gouvernement pour empêcher l'entrée sur le territoire de tout individu étranger non pourvu d'un contrat de travail. Elle salue le stoïcisme de M. Chapelant et s'étonne que le gouvernement soit si lent à s'émouvoir. Elle demande la punition de tous ceux qui sont responsables d'exécutions sommaires. Elle félicite les Français qui exportent leurs capitaux à l'étranger et félicite le gouvernement d'avoir mis à l'étude la réalisation de l'école unique.

Bourges (Cher).

23 mai. — La Section nomme une Commission d'enquête pour l'étude des questions suivantes : révision de la Constitution, réduction du service militaire, unification coloniale. Elle demande l'envoi d'une Commission d'enquête au Maroc ; la création d'une Commission pour la réception et le contrôle de la main-d'œuvre étrangère venant en France. Elle insiste pour que l'expulsion des étrangers n'ait pas lieu pour des motifs futiles, mais que tous les étrangers qui veulent porter atteinte au régime, qu'ils appartiennent à l'extrême droite ou à l'extrême gauche, soient frappés avec la même rigueur.

Breteil (Eure).

15 mars. — La Section proteste contre les manœuvres des cardinaux et demande au gouvernement de prendre

des mesures contre tous les fomenteurs de guerre civile et de réglementer l'emploi de la main-d'œuvre étrangère en France.

Chalindrey (Haute-Marne).

23 mai. — Conférence très appréciée de M. Vinet sur l'œuvre de la Ligue. Nombreuses adhésions.

Chantonay (Vendée).

30 mai. — Conférence très appréciée de M. Lengrand. 15 nouvelles adhésions.

Charavines (Isère).

31 mai. — La Section regrette : 1° que l'ambassade au Vatican ait été rétablie sous un ministère qui compte 15 membres de la Ligue ; 2° que M. Caillaux, au lieu de faire rendre gorge aux profiteurs de guerre, ait surtaxé le tabac. Elle demande qu'une taxe municipale de 10 0/0 sur la vente soit imposée à tous les commerçants qui vivent des étrangers et que cette taxe soit affectée aux services de voirie et au bureau de Bienfaisance. Elle envoie son salut fraternel à M. Scelle, victime des étudiants royalistes de Paris. Elle émet des vœux pour l'École unique et pour la gratuité de la justice à tous les degrés. Elle demande au gouvernement : 1° de faire la lumière sur les origines du conflit marocain ; 2° de ne pas glisser, de concession en concession, sur le terrain de la politique poincariste.

Charly (Aisne).

24 mai. — M. Doucedame, président de la Fédération a exposé l'œuvre de la Ligue. Nombreuses adhésions.

Château-d'Oléron (Charente-Inférieure).

10 mai. — La Section regrette l'attentat de la rue Darnémont. Elle unit dans une même réprobation et les communistes auteurs de ces assassinats et les ennemis de la République, provocateurs toujours impunis. Elle demande au gouvernement de dissoudre toutes les organisations ayant un caractère provocateur.

Châteauneuf (Charente-Inférieure).

Mai. — Cinq cents auditeurs applaudissent une conférence de M. Klemczynski, délégué du Comité Central. Nouvelles adhésions.

Châteauneuf de Galaure (Drôme).

27 mai. — La Section demande : 1° que le Gouvernement réalise rapidement les réformes démocratiques promises au pays ; 2° qu'il emploie tous les moyens pacifiques possibles pour mettre fin au conflit marocain ; 3° qu'il aide avec la Société des Nations, les partis et groupements pacifistes allemands pour transformer la mentalité allemande et assurer la paix du monde ; 4° que la loi électorale de 1919 soit abrogée et que la véritable R. P. soit établie.

Chinon (Indre-et-Loire).

23 mai. — A la suite d'une conférence de M. Klemczynski délégué du Comité Central, sur l'utilité de la Ligue, une Section de trente membres est immédiatement constituée.

Coblence (Rhénanie).

Mai. — La Section approuve l'action énergique entreprise par l'« Ere Nouvelle » et par « Armée et Démocratie » en vue d'obtenir la républicanisation et l'épuration du Haut Commissariat français en Rhénanie et la répression de tous les scandales militaires ou civils en territoires occupés. Elle émet le vœu que cette action soit poursuivie et intensifiée et que des enquêtes impartiales soient faites sur place jusqu'à l'obtention d'un résultat positif.

Comblès (Somme).

31 mai. — Conférence de M. Audebez, président de la Fédération de l'Oise, sur l'École et la Démocratie. Nouvelles adhésions.

Dinan (Côtes-du-Nord).

31 mai. — M. Klemczynski, délégué du Comité Central, parle sur l'action de la Ligue et la jeunesse des deux sexes. Nombreuses adhésions.

Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

30 mai. — Conférence publique, devant 300 personnes dont cinquante femmes. L'action de la Ligue est exposée par M. Daubrée, président de la Section ; M. Klemczynski, délégué du Comité Central, parle sur la Ligue et la démocratie. Collecte de 40 fr. 25 pour les victimes de Tarbataire. Quinze nouvelles adhésions.

Dunière (Ardèche).

25 mai. — La Section demande au Gouvernement : 1° de sévir avec rigueur contre les mercantis ; 2° d'établir

un impôt sur le capital et d'appliquer d'énergiques mesures contre les défaitistes financiers ; 3° de sauvegarder et de perfectionner les institutions républicaines et, en particulier, l'école laïque et unique.

Epinay-sur-Seine (Seine).

23 mai. — Conférence de Mme Netter, avocat, sur le suffrage des femmes. Nouvelles adhésions.

Epinay-sur-Seine (Seine).

23 mai. — La Section émet le vœu que le Comité Central demande au prochain Congrès national si les interventions des Sections pour certaines conditions d'hygiène et de confort dans leur localité, rentrent dans la catégorie des droits de l'homme. Elle estime que l'homme a droit à un minimum de confort et d'hygiène.

Fismes (Marne).

27 mai. — M. Beland, secrétaire de la Section, fait une conférence sur les buts de la Ligue. Nouvelles adhésions.

Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).

21 mai. — A la suite d'une conférence de M. Chapron, vice-président fédéral, une Section cantonale est constituée.

Froges (Isère).

25 mai. — La Section regrette que le gouvernement actuel ne soit pas plus énergique dans l'application des réformes démocratiques. Elle proteste contre le rétablissement des relations avec le Vatican, contre les nouveaux impôts qui, sans frapper la richesse, augmentent le coût de la vie. Elle réclame la suppression des décorations et, en particulier, de la Légion d'honneur et demande que le gouvernement entame aussitôt que possible des négociations de paix avec les Riffains et applique intégralement le décret du 25 octobre 1924 sur la main-d'œuvre étrangère.

Gaillac (Tarn).

24 mai. — La Section demande : 1° l'établissement de l'école unique ; 2° la poursuite des spéculateurs ; 3° la suppression du secret du vote pour les parlementaires ; 4° la limitation des pouvoirs du Sénat ; 5° la suppression des conseils de guerre ; 6° le vote d'une loi garantissant la liberté individuelle ; 7° la réintégration des cheminots et fonctionnaires révoqués pour délit d'opinion. Elle invite la Ligue à intervenir : 1° pour l'application de l'article 13 de la loi d'amnistie récemment votée ; 2° pour que toute la lumière soit faite sur les opérations militaires en cours au Maroc et afin que soit respecté le principe de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Grandris (Rhône).

25 mai. — La Section sait gré à M. Herriot de n'avoir rien abandonné de son beau programme de laïcité et de fiscalité démocratiques. Elle le félicite de sa nomination à la présidence de la Chambre et de son activité politique.

Gien (Loiret).

Mai. — La Section félicite le Comité Central pour la réhabilitation du soldat Santer.

Hennebont (Morbihan).

20 mai. — La Section demande que ne figure plus, sur les extraits de naissance, la mention « reconnu par le mariage », ou toute autre révélant une origine considérée comme honteuse.

Ivry (Seine).

Février. — La Section constate la carence de la justice dans l'affaire Philippe Daudet. Elle regrette que, malgré le temps écoulé, la justice n'ait pu encore se prononcer sur une affaire matériellement aussi simple.

Langres (Haute-Marne).

24 mai. — La Section adresse l'expression de sa profonde gratitude à M. Buisson. Elle demande l'application intégrale des lois laïques à tout le territoire français, l'établissement de l'école unique et la gratuité de l'enseignement à tous les degrés.

Les Essards (Charente-Inférieure).

Mai. — La Section, considérant que la loi organique du 9 décembre 1884 sur l'élection des sénateurs est un défi à la justice, demande au Comité Central d'intervenir auprès des parlementaires ligueurs pour obtenir la revision de la loi sus-visée avant le renouvellement du prochain Sénat.

Lézignan (Aude).

Mai. — La Section fait sien l'ordre du jour adopté par le Congrès de Marseille sur la réforme du Sénat. Elle demande en outre, étant maintenu le mode actuel de nomination des délégués sénatoriaux, que l'élection des sénateurs ait lieu au scrutin public et au besoin par bulletin signé ; 3° que soient réintégrés tous les cheminots révoqués pour faits de grève. Elle émet le vœu que les délégués cantonaux soient choisis parmi les pères de famille amis de l'école laïque.

3 juin. — La Section, émue par les événements du Maroc, demande au gouvernement de faire l'impossible pour arrêter l'effusion du sang. Elle suggère l'idée de soumettre ce cas à la Société des Nations et demande qu'on procède à une enquête sur les responsabilités du conflit.

Lille (Nord).

24 mai. — La Section demande que la nationalisation de l'enseignement soit décidée et qu'il n'y ait qu'une catégorie d'écoles pour chaque degré d'enseignement.

Longwy (Meurthe-et-Moselle).

4 juin. — La Section, à défaut de vraie proportionnelle, demande : 1° le rétablissement du scrutin d'arrondissement et le vote obligatoire de tous les citoyens sous peine de sanctions sévères ; 2° la suppression du Sénat ; 3° l'application stricte des lois laïques ; 4° l'institution de l'école unique ; 5° l'application de toutes les lois françaises en Alsace-Lorraine. Elle insiste pour que le gouvernement pratique la politique indiquée dans le programme des gauches ; pour qu'il obtienne des renseignements précis sur notre situation au Maroc ; pour qu'il respecte la liberté individuelle ; obtienne le vote d'un statut pour les étrangers ; applique les lois limitant le quantum des ouvriers étrangers autorisés à s'établir en France ; effectue en espèce les paiements dus aux petits sinistrés de guerre, procède à la revision des marchés de guerre et des gros dommages de guerre. Enfin, elle proteste contre le rétablissement de l'ambassade au Vatican et en demande la suppression.

Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine).

29 mai. — M. Klemczynski fait à la mairie une causerie éducative sur la Ligue dans la démocratie. Collecte de 15 fr. 25 pour les victimes de l'arbitraire.

Ludwigshafen (Allemagne).

Mai. — La Section demande que le gouvernement fasse diligence et envoie au Maroc, pour suivre les opérations militaires, des parlementaires munis des pouvoirs qui étaient accordés par la Convention aux représentants du peuple en mission aux armées.

Mai. — La Section remercie MM. Uhry et Guernut pour leurs articles courageux dénonçant à l'opinion publique les scandales des pays rhénans ; elle adjure l'un et l'autre de poursuivre leur effort jusqu'à ce que le Haut-Commissariat français soit confié à un républicain énergique, décidé à pratiquer en Rhénanie une politique nettement républicaine.

Mai. — La Section demande que tous les militaires appartenant au Haut-Commissariat français soient mis dans l'obligation de revêtir la tenue civile dans l'exercice de leurs fonctions purement civiles.

Lyon (Rhône).

23 mars. — M. Guétant rend compte des travaux du Congrès de Marseille. Un ligueur demande qu'un projet de loi avec le bénéfice de l'urgence soit déposé par le gouvernement pour la suppression des bagnes militaires. La Section s'associe à ce vœu.

Mai. — La Section proteste contre la guerre du Maroc et demande que ce conflit soit déferé par le gouvernement français à la Société des Nations, si le gouvernement de la « République du Riff » n'a pas déjà sollicité l'intervention de cette juridiction.

Maisons-Lafite (Seine-et-Oise).

4 juin. — La Section espère que le gouvernement : 1° fera une enquête sur la contrebande de guerre au Maroc et qu'il prendra contre les criminels des sanctions énergiques ; 2° prendra toutes les mesures nécessaires pour rétablir l'état de paix au Maroc dans le plus bref délai possible.

Malakoff (Seine).

6 juin. — Après les conférences de MM^{es} Bombin-Létrange, avocats à la Cour et Caillaud, secrétaire de la Fédération de la Seine, la Section, approuvant leurs conclusions : 1° proteste contre la nouvelle iniquité qui ensanglante le sié-

cie : la guerre du Maroc, et invite la Ligue des Droits de l'Homme à une action énergique pour restaurer la paix ; 2° félicite la Ligue de son action ; 3° adresse un pressant appel aux républicains pour qu'ils rejoignent les rangs des ligueurs.

Maraussan (Hérault).

4 juin. — La Section, profondément émue par la guerre du Maroc demande : 1° que les soldats des classes 1923-1924 soient retirés du front marocain et remplacés par des militaires de carrière ; 2° que la ligne de nos postes soit ramenée à sa position du début de 1924 ; 3° qu'en aucun cas, à moins d'acquiescement formel de la nation, un pouvoir militaire ne soit autorisé à entreprendre un mouvement semblable à celui réalisé au Nord de l'Ouergha ; 4° que la France porte ce conflit devant l'Etat à l'occasion de la guerre soit rigoureusement contrôlé ; 6° qu'on en finisse avec les anciennes méthodes de diplomatie secrète.

Mayres (Ardèche).

31 mai. — La Section proteste contre la guerre du Maroc. Elle réclame la cessation immédiate des hostilités et dénonce à l'opinion publique les mauvais Français qui ont vendu des armes et des munitions aux Marocains.

Mignon (Charente-Inférieure).

24 mai. — La Section blâme les députés qui n'ont pas voté le budget de 1925, et les sénateurs qui se montrent adversaires de la paix et du relèvement des finances de la France par la justice fiscale. Elle demande la suppression de l'ambassade au Vatican. Elle proteste contre l'augmentation de certains impôts indirects. Elle insiste pour que les fonctions de maire soient rétribuées, et pour que la loi organique du 9 décembre 1884 sur l'élection des sénateurs soit modifiée conformément à la justice avant le prochain renouvellement du Sénat.

Mourmelon-le-Petit (Marne).

23 mai. — La Section demande : 1° le relèvement et la stabilisation du franc par un prélèvement sur le grand capital ; 2° le désarmement et la réduction du service militaire, l'adoption du projet Nollet ; 3° la gratuité des fournitures dans toutes les écoles primaires et l'établissement de l'école unique dans le plus bref délai.

Nersac (Charente).

M. Klemzycynski, délégué du Comité Central, fait une conférence sur l'action de la Ligue dans la démocratie. Nombreuses adhésions.

Neufchâtel (Aisne).

24 mai. — La Section demande que le droit de vote ne soit accordé aux femmes que lorsque celles-ci auront reçu une éducation politique et qu'en attendant, elles soient conviées à collaborer avec les hommes dans des groupements politiques. Conférence de M. Labatut sur les principes républicains, les origines et l'œuvre de la Ligue.

Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire).

17 mai. — La Section organise, à Beaumont-la-Ronce, une manifestation républicaine. M. Marc Lengrand, délégué du Comité Central, fait une causerie sur « le christianisme des apôtres et le christianisme des banquiers ». Nombreuses adhésions.

Neuvicq-Montguyon (Charente-Inférieure).

27 mai. — La Section demande : 1° la réforme de la loi sur la justice fiscale ; 2° la renonciation à tout agrandissement colonial ; 3° la diminution progressive du service militaire obligatoire ; 4° la suppression de l'ambassade au Vatican.

Nîmes (Gard).

27 mai. — La Section constate avec indignation que la diplomatie du Quai d'Orsay est en train de faire avorter le pacte de paix et de sécurité offert à la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Elle dénonce les exigences scandaleuses qui auront provoqué cet avortement, exigences contraires à toute justice, aux principes mêmes de notre démocratie et contraires à l'intérêt le plus évident de la France.

La Section demande instamment à la Chambre et au Cartel des Gauches, élus sur un programme de paix, de dire la vérité au pays sur la guerre au Maroc et de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour arrêter l'effusion de sang, en engageant avec les Rifains des négociations. Elle félicite le Conseil général du Gard et le Conseil municipal de Nîmes d'avoir voté des ordres du jour en ce sens, d'accord avec le vœu unanime de la population.

Oullins (Rhône).

28 mai. — Conférences de MM. Jouret et Jacquet sur l'œuvre de la Ligue. La Section demande que le Comité Central intensifie sa propagande en faveur d'une Société des Nations dotée de tous les organes législatifs, judiciaires et exécutifs indispensables à tous les corps politiques.

Paris (VII^e).

19 mai. — M. Jean Bon fait une conférence sur la situation financière de la France.

Paris (IX^e).

27 mai. — La Section demande au Comité Central : 1° d'insister auprès du gouvernement pour qu'il envoie sur le théâtre des opérations militaires au Maroc des parlementaires, ayant le titre de commissaires aux armées, avec pleins pouvoirs de contrôle ; 2° d'ordonner une enquête sur les troubles antisémites d'Oran, et d'insister auprès du gouvernement pour qu'il prenne toutes les sanctions nécessaires en vue d'éviter le retour de pareils errements. Après avoir entendu la conférence de M. Van Hozerlande, elle exprime le vœu que le principe de la participation de l'Etat au superbénéfice appliqué à l'industrie et au commerce de pétrole, prévu dans le projet de loi du 24 mai 1925, soit généralisé et étendu aux bénéfices anormaux réalisés par les individus et les sociétés. Elle réclame une juste répartition des impôts.

Paris (XII^e).

20 mai. — La Section demande : 1° que le Comité Central essaie d'obtenir le vote d'une loi rendant obligatoire le repos hebdomadaire ; 2° qu'il se fasse, auprès de M. Painlevé, l'interprète amical, mais pressant, de la déception des ligueurs pour la capitulation évidente du gouvernement dans la question de l'ambassade auprès du Vatican ; 3° qu'il examine, avec toute la gravité voulue, la question de la main-d'œuvre étrangère en France, et des organisations à tendance fasciste révélées récemment par « l'Œuvre » ; 4° qu'il insiste auprès du gouvernement afin qu'il obtienne des renseignements sur les origines de la campagne marocaine, et qu'il exige de lui la subordination de l'autorité militaire à l'autorité civile.

Paris (XV^e).

3 juin. — La Section est partisan de l'impôt sur le capital. Elle signale au gouvernement : 1° que l'établissement de taxes rationnelles sur les dépenses somptuaires allégerait le fardeau de l'impôt pour le travailleur ; 2° que la réduction du service militaire aiderait à la solution des problèmes financiers. Elle demande au gouvernement de prendre des mesures pour le règlement pacifique du conflit au Maroc.

Paris (XVII^e).

28 mai. — La Section demande au gouvernement de hâter le vote des projets de lois déposés en matière de loyers et, pour prévenir les inconvénients des lenteurs de la discussion, de proposer et de faire adopter par les Chambres, avant le 1^{er} juillet prochain, un texte de loi prorogeant jusqu'au 1^{er} janvier 1927 les dispositions de la loi du 29 décembre 1923 et des lois qui ont suivi.

Paris (XVIII^e, Clignancourt, Grandes-Carrières).

Juin. — La Section invite la Fédération de la Seine à intervenir auprès du Comité Central pour qu'il ouvre d'urgence une enquête approfondie et contradictoire sur les origines et responsabilités de la guerre mondiale de 1914.

Paris (XIX^e, Amérique).

23 mai. — La Section regrette que le gouvernement n'ait pas cru devoir mieux renseigner le pays sur ses intentions au sujet du Maroc et de l'action militaire en cours dans ce pays. Elle demande au Comité Central de faire rechercher les précisions et les apaisements que réclame l'opinion. Elle estime urgent de mettre fin, dans le plus bref délai, à toute effusion de sang. Elle demande, en outre, la révision de la Constitution dans un sens plus démocratique. Elle souhaite un Sénat élu pour six ans par le suffrage universel, le nombre des sénateurs devant être proportionnel à la population. Le Sénat, qui conserverait les attributions actuelles, devrait examiner, obligatoirement, dans le délai maximum de six mois, les projets adoptés par la Chambre.

Privas (Ardèche).

27 mai. — La Section invite le Comité Central et tous les ligueurs, les parlementaires, à demander la cessation immédiate des hostilités du Maroc, l'ouverture immédiate des pourparlers de paix, l'examen des causes du conflit par la

Société des Nations et par le Tribunal International de La Haye. Après avoir pris connaissance du rapport rédigé par la délégation travailliste anglaise en Bulgarie, elle demande au Comité Central de condamner la terreur en Bulgarie, et de solliciter l'intervention du Gouvernement, du Parlement, de la Société des Nations, en faveur de la paix et de la justice.

Romainville (Seine).

23 mai. — La Section demande la suppression du Sénat et l'élection pour six ans et par tiers renouvelable tous les deux ans de la Chambre des députés. Elle insiste pour que le Comité Central intervienne auprès du gouvernement en vue de rétablir au Maroc une paix sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Rosny-sous-Bois (Seine).

20 mai. — La Section demande la révision de tous les marchés de guerre et d'après-guerre. Elle invite les Chambres à déclarer crime contre la patrie la dissimulation des capitaux et leur évasion à l'étranger.

Ruffec (Charente).

22 mai. — Cinq cents personnes assistent à la conférence de MM. Fouize, maire de Ruffec, président d'honneur de la Fédération ; Klemczynski, délégué du Comité Central. Trente adhésions.

Ruelle (Charente).

20 mai. — M. Klemczynski, délégué du Comité Central, fait approuver, dans une conférence publique, l'action de la Ligue. Nombreuses adhésions.

Saignés (Cantal).

21 mai. — La Section demande : 1° que le ministère actuel reprenne la politique de défense laïque du ministère Herriot ; 2° que l'action militaire au Maroc soit limitée au rétablissement de l'ordre et de la paix et que rien ne soit dissimulé au pays de l'action engagée ni de ses résultats ; 3° que le gouvernement procède à des réformes fiscales plus hardies.

Sarlat (Dordogne).

16 mai. — La Section demande que soient rigoureusement prosrites les formalités de l'interrogatoire par les présidents, et que des instructions soient données à ces magistrats pour que la plus grande impartialité soit par eux observée au cours des débats qu'ils sont chargés de diriger. La Section prend l'engagement d'offrir cinq livrets de caisse d'épargne de 20 francs chacun aux élèves des écoles laïques de Sarlat pour récompenser des compositions où ils commenteraient la « Déclaration des Droits de l'Homme ».

Saujon (Charente-Inférieure).

Mai. — La Section demande que la loi organique de décembre 1884, sur le mode d'élection des sénateurs, soit modifiée, conformément à la justice, avant le prochain renouvellement du Sénat.

Saverdun (Ariège).

24 mai. — La Section demande au Comité Central d'intervenir auprès du gouvernement pour hâter la solution du conflit marocain, assurer la liberté de la presse marocaine, faire déléguer auprès de l'autorité militaire des représentants du Parlement, afin d'éviter que la guerre du Maroc ne nous entraîne à une nouvelle contagion générale.

Sceaux (Seine).

19 mai. — La Section affirme son attachement au principe du vote féminin. Elle recommande aux partis de gauche de travailler à l'éducation civique des femmes. Nouvelles adhésions.

Saint-Affrique (Aveyron).

4 avril. — La Section adresse à M. Herriot et aux ministres républicains ses félicitations pour l'œuvre déjà accomplie. Elle engage le gouvernement à réaliser les réformes réclamées par la démocratie et lui renouvelle l'assurance de son entier dévouement. Elle demande qu'une école primaire supérieure de garçons et de filles soit créée à Saint-Affrique.

4 juin. — La Section dénonce à l'opinion publique le manifeste des cardinaux. Elle approuve toutes les mesures que prendra le gouvernement pour assurer la séparation des pouvoirs temporel et spirituel, la suppression de l'ambassade au Vatican et l'application des lois laïques sur tout le territoire de la République. Elle demande que les sénateurs soient élus au suffrage universel.

Saint-André-de-Cubzac (Gironde).

23 mai. — M. Saint-Paul expose, avec une compétence à laquelle chacun rend hommage, la question « des sports et de la démocratie ».

Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

17 mai. — Causerie de M. Meillaye sur l'action de la Ligue. Conférence de M. Peju sur l'esprit qui animait les révolutionnaires de 1789 et celui qui anime les ligueurs de 1925.

Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

31 mai. — Conférence, sous la présidence de M. Garnier-Duparc, avocat, maire de Saint-Malo. M. Klemczynski, délégué du Comité Central, traite de l'influence civique de la Ligue dans la crise de la démocratie. Vingt nouvelles adhésions.

Saint-Martin-Vésudie (Alpes-Maritimes).

25 mai. — La Section engage le gouvernement à prendre des sanctions sévères contre l'exode des capitaux. Elle proteste contre l'attitude du Sénat envers la volonté du suffrage universel. Elle demande que le mode d'élection du Sénat soit conforme à la souveraineté nationale. Elle fait confiance au Comité Central et le prie d'organiser des conférences publiques dans chaque Section.

Sainte-Menehould (Marne).

21 mai. — Le président expose les buts de la Ligue. Conférence de M. Hauck. 25 nouvelles adhésions.

Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie).

1^{er} juin. — Conférence de M. Roccaz sur le rôle de la Ligue dans la sauvegarde de la liberté individuelle, de la liberté professionnelle.

Saint-Quentin (Aisne).

24 mai. — Causerie de M. René Damaye sur la situation financière et le projet de prélèvement sur le capital. La Section demande l'extinction de la dette intérieure. Elle fait confiance au gouvernement : 1° pour la mise au point et l'application d'un système qui demanderait un gros effort au capital et épargnerait le petit rentier et le petit propriétaire ; 2° pour mettre fin à l'aventure marocaine, au besoin en négociant avec Abd-el-Krim. Elle rappelle que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes s'applique également à ceux qui sont dits « non civilisés ».

Tourcoing (Nord).

21 mai. — La Section, après une conférence de son président, M. Dubois, sur la Société des Nations, demande : 1° que le gouvernement français persiste dans la politique inaugurée à Genève par le président Herriot ; 2° que la Société des Nations devienne aussi universelle que possible ; 3° qu'il soit sursis jusqu'au 1^{er} janvier 1926 à l'expulsion de tous locataires et occupants de bonne foi, à quelque nationalité qu'ils appartiennent. Elle proteste contre la disposition du recrutement en vertu de laquelle les fils uniques, appartenant à la dernière classe, sont systématiquement affectés à l'Afrique du Nord.

Vabre (Tarn).

21 mai. — La Section demande qu'en temps de paix comme en temps de guerre, il n'y ait plus de juges militaires, mais des juges civils, vivant au milieu de la troupe où ils rendraient la justice en qualité de magistrats mobilisés et placés sous le seul contrôle du ministre de la Justice. Elle pense qu'il serait utile que des avocats fussent attachés au Parquet de ces tribunaux et qu'aucune exécution ne devrait avoir lieu sans que le Président de la République ait fait connaître son refus d'user du droit de grâce.

Vitrey-sur-Marne (Haute-Saône).

31 mai. — Conférence de M. Vinet sur la situation financière et les projets de M. Caillaux. La Section se déclare en faveur d'un prélèvement sur le capital.

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
417, Rue Réaumur
PARIS